



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 30 NOVEMBRE 1999

www.lesoleil.com

Les grands honneurs
au Rouge et Or



Le Rouge et Or de l'Université Laval était reçu à l'hôtel de ville de Québec par le maire Jean-Paul L'Allier. Les détenteurs de la coupe Vanier flottaient encore, après leur brillante victoire de samedi, au SkyDome de Toronto. Le joueur de ligne offensive Steve Dupuis en a profité pour faire signer son plâtre par le maire L'Allier. Détails en page D 1.

INFIRMIÈRES DE L'EST DU QUÉBEC

Rupture avec la FIIQ
Elles disent oui à 66%

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

MONT-JOLI — Coup dur hier pour la Fédération des infirmiers et des infirmières du Québec (FIIQ) qui vient de perdre 1300 de ses membres, ceux du Syndicat des infirmiers et des infirmières de l'Est du Québec (SIEQ).

Les membres du SIEQ ont voté, sans surprise, à 66%, leur désaffiliation de la FIIQ lors d'un référendum tenu dans les établissements de santé et de services sociaux situés à l'est de Mont-Joli jusqu'en Gaspésie et aux îles-de-la-Madeleine.

729 membres ont dit Oui à la désaffiliation. 217 ont répondu par la négative sur les 1106 membres qui se sont rendus voter. Le taux de participation a été de 86%. Deux syndicats locaux ont

voté contre la désaffiliation, celui du Centre hospitalier de Gaspé et du CLSC de la Mitis.

« Nous sommes très satisfaits. Le défi a plutôt été de faire sortir le vote si on tient compte qu'il y a trois quarts de travail. La FIIQ a fait beaucoup d'interventions qui ont peut-être fait peur à beaucoup de nos membres. Mais c'est la démocratie. C'est fort si on compare le résultat au vote de grève de l'été dernier de 40% », a commenté Micheline Barriault, présidente du SIEQ pour expliquer ce vote des deux tiers.

L'affiliation à la FIIQ n'aura finalement duré que trois ans. De 1988 à 1997, le SIEQ était membre de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). La recommandation du congrès de Carleton à l'effet de s'affilier à cette centrale sera

Voir RUPTURE en A 2 >

CONTRECOUP DE LA PARALYSIE
D'INTER-CANADIEN EN GASPÉSIE

250 patients
privés d'un
rendez-vous

On nolisera un avion pour
parer aux urgences

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ GASPÉ — Quelque 250 patients de Centres hospitaliers de l'est de la province ont subi les contrecoûts de la suspension des activités d'Inter-Canadien. À Gaspé et aux îles-de-la-Madeleine, entre autres, tous les rendez-vous prévus avec divers spécialistes ont été carrément annulés.

Le directeur des services professionnels au Centre hospitalier de Gaspé, le Dr Michel Desjardins, fera appel à un transporteur privé pour s'assurer des services d'un généraliste dépanneur. « Si la situation n'est pas réglée demain (aujourd'hui), je noliserais un avion, à partir de Québec, pour assurer les services à l'urgence. Je ne peux agir autrement, en raison des pénuries d'effectifs qui frappent régulièrement la région. »

La facture sera acheminée à la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Toujours à Gaspé, trois cliniques médicales spécialisées, notamment en rhumatologie et en ophtalmologie, ont dû être annulées. « Pas moins de 150 patients ont été touchés. En raison de la période des Fêtes qui approche, la plupart devront attendre au moins un mois avant d'obtenir un nouveau rendez-vous. Et il n'est pas possible de les reporter, même de quelques jours, en raison des horaires chargés de ces médecins. »

« De plus, un des spécialistes devait se rendre aux îles, demain. C'est autant de rendez-vous qui seront reportés. »

C'est tout le système de santé qui risque d'écopier. « Ça va faire mal à la région, croit le Dr Desjardins. Nous avons déjà de la difficulté à recruter des médecins, même pour du dépannage. Si les services aériens nous font faux bond, la situation va s'empirer. »

Aux îles-de-la-Madeleine, trois spécialistes, deux chirurgiens et un psychiatre, n'ont pu se rendre au Centre hospitalier de l'Archipel, hier matin. Là également, pas moins de six chirurgies ont été annulées et des dizaines de rendez-vous ont été reportés à une date ultérieure. Quelques patients qui devaient être transférés sur le continent devront également attendre.

La Côte-Nord a également été touchée par la

suspension des activités d'Inter-Canadien. À moins de mesures palliatives, la situation va perdurer, au moins jusqu'à jeudi.

Souvent aux prises avec des pénuries d'effectif et de spécialistes, les centres hospitaliers en région font appel à des médecins dépanneurs. Or, la plupart utilisent l'avion pour éviter de perdre un temps précieux lors de leurs déplacements.

Reprise
possible

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

MONTREAL — Les activités de la compagnie aérienne Inter-Canadien interrompues brusquement samedi à 18h, au grand dam de ses 800 employés et de centaines de voyageurs, pourraient bien reprendre au début de la semaine prochaine, a indiqué hier le président Robert Myhill, lors d'une conférence de presse à Dorval.

Si tel est le cas, le nombre de liaisons assurées dans les Maritimes et en Ontario pourraient être moins nombreuses qu'à l'heure actuelle tandis que celles au Québec, là où la rentabilité est meilleure, pourraient demeurer inchangées, peut-on déduire des propos tenus par le président Myhill et deux autres dirigeants d'Inter-Canadien.

Inter-Canadien prévoit être en mesure de présenter le plan de restructuration de la compagnie

Voir REPRISE en A 2 >

INTÉGRATION DES ÉLÈVES RÉFUGIÉS

La possible harmonie dans
l'apparente dissonance



La salade de fruits virtuelle, sous la direction de Ginette Messier.

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

QUÉBEC — Ce matin-là, à l'école Notre-Dame de Duberger, aux limites de Québec, Arian, Harris et Maxime construisent une maison cosmopolite internationale.

Maxime, le Québécois, étire dans un sens. Harris, le Bosniaque, compacte dans l'autre. Et Arian, le Kosovar, travaille en miniature. Trois visions de la maison. Mais trois garçonnetts du même âge, cinq ans, un jeu de blocs intemporel et universel, plus cette commune passion de construire. La possible harmonie dans... l'apparente dissonance.

Voir ÉLÈVES en A 2 >

POULE AUX ANTIBIOTIQUES



LA MÉTÉO



Maximum -2, minimum -10

Ensoleillé avec passages nauséux. Demain, ciel voilé. Vents du nord-est de 10 à 20 km/h. Détails page D 7.

QUÉBEC, 103^e ANNÉE, N°325
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70c PLUS TAXES
60c PLUS TAXES



HUM, HUM!

Certains lecteurs du SOLEIL ont remarqué, hier, que l'éditorial n'était pas identifié du bloc-photo de son signataire. Contrairement à ce que plusieurs ont voulu croire, et notamment que votre quotidien s'enlignait vers une tradition des journaux britanniques, la réalité est infiniment moins intrigante: le bloc-photo-signature a été oublié, tout simplement. Et l'auteur de l'éditorial « Chrétien se fait marchand de tapis » était J.-Jacques Samson, que vous pouvez encore lire aujourd'hui, en page B-10.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 10
Le Québec et le Canada.....	12 à 18
CAHIER B	
Questions d'argent.....	1 à 12
Bourses.....	8 et 9
Opinions.....	10
Le Monde.....	11
CAHIER C	
Mode Magazine.....	1 à 4
Arts et spectacles.....	5 à 11
Votre agenda.....	6
Ce soir à la télé.....	5
Annonces classées.....	8 à 10
Décès.....	10 et 11
CAHIER D SPORTS	
François Gagnon.....	1
Statistiques.....	2 et 4
Divertissements.....	7
SERVICES	
Abonnements.....	686-3344
1-800-463-2362	
Annonces classées.....	686-3311
Carrières et Professions.....	686-3270
Internet.....	www.lesoleil.com
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Publicité générale.....	686-3270
Rédaction.....	686-3394
Renseignements.....	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page B 3

32
jours



avant l'an
2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

RUPTURE
Avec le CEQ

Suite de la Une

soumise aux membres et à un congrès spécial.

Entre-temps, le SIEQ fera affaires, par contrat de service, avec la CEQ pour les fins de la négociation de la prochaine convention collective. « À la FIQ, on a eu moins de bonnes conditions de travail, moins de services et ça nous coûtait plus cher », a ajouté Micheline Barriault.

Le résultat de l'entente de principe avec le gouvernement où les protections accordées aux infirmières étaient inférieures à celles contenues

dans la convention collective de la CEQ aurait été l'élément déclencheur de ce mouvement de désaffiliation, a dit la présidente du SIEQ.

En fin de semaine à Carleton, les délégués du SIEQ à un congrès spécial avaient recommandé de mettre fin à l'entente avec la FIQ. Des assises qui n'avaient fait que confirmer un taux quasi irréversible d'insatisfaction de 91 % des délégués du SIEQ envers leur centrale syndicale lors d'une tournée de consultation effectuée il y a déjà quelques semaines. Un taux qui s'est toutefois révélé plus faible lors de référendum d'hier.

REPRISE
Pourparlers

Suite de la Une

ce jeudi. « Nous pourrions reprendre nos activités quelques jours plus tard », a dit M. Myhill.

Des pourparlers ont été menés hier avec les dirigeants d'Investissement Québec et de la Société générale de financement, a indiqué le ministre des Transports, Guy Chevrette, ce qui a été confirmé par M. Myhill.

« Nous cherchons de l'aide pour recommencer une compagnie d'aviation rentable. Nous avons besoin de 15 millions \$ en plus d'obtenir de Canadien des aménagements commerciaux.

« Une partie de notre plan est de devenir moins dépendant des liaisons avec Canadien », a-t-il ajouté.

Selon les explications fournies hier, le cauchemar d'Inter-Canadien a commencé en août avec la décision du gouvernement fédéral de ne plus supporter financièrement les Lignes aériennes Canadien International. L'incertitude quant à l'avenir de ce transporteur national auquel est relié presque exclusivement Inter-Canadien n'a pas été de nature à donner confiance aux partenaires financiers et aux voyageurs.

« Nous avons demandé à Canadien de nous donner un coup de main ad-

ditionnel, ce qui n'a pas été entendu, a fait valoir M. Myhill.

« Nous n'avons jamais fait partie des plans ni d'Air Canada ni de Canadien International. Comme nous ne savions pas comment cela va finir, il devenait nécessaire de nous retirer et de restructurer notre entreprise », a dit M. Myhill pour expliquer l'interruption de service.

Le siège social d'Inter-Canadien se trouve à Montréal. Cette compagnie n'est plus une filiale de Canadien depuis un an alors que Robert Myhill et Michael Cochrane, de Canadien Investors Corporation, de Toronto, en ont fait l'acquisition en juillet 1998.

Inter-Canadien dessert les petites communautés du Québec, de l'Ontario, des provinces de l'Atlantique et assure les liaisons entre les petits aéroports et les gros. Du coup, il alimente Canadien qui lui paie des redevances.

Il y a un mois, Inter-Canadien avait fait une centaine de mises à pied. Il y a un an, la compagnie avait demandé et obtenu une réduction de 10 % des salaires.

Le chiffre d'affaires d'Inter-Canadien est annuellement d'environ 160 millions \$.

Les employés d'Inter-Canadien donneront une conférence de presse aujourd'hui.

ÉLÈVES
Parents

Suite de la Une

« Notre vraie difficulté, explique au SOLEIL le directeur de l'école, Jacques Maheu, c'est la communication avec les parents. Pas avec les enfants. »

Au nombre de ses 355 élèves de la maternelle à la sixième année, Notre-Dame compte six réfugiés de guerre kosovars et 11 bosniaques. Ces enfants venus d'ailleurs sont en tout 55 au primaire, et 23 au secondaire, dans l'ensemble des écoles de Québec. Mission: intégration.

« C'est enrichissant d'avoir ces jeunes-là avec nous, à cause de ce qu'ils ont vécu, dit l'éducatrice de la maternelle, Isabelle Fortin. Il faut savoir partir de ça. »

Les bouts de chou sont très visuels; particulièrement à cinq ans. Le matériel multicolore proposé par l'éducatrice a vite fait de mélanger aisément les tout petits. Et de les faire se parler. De sorte qu'Arian, arrivé à Québec en mai, parle déjà un français très fonctionnel, et qu'Harris, arrivé en août seulement, commence déjà à se débrouiller.

Ce qui, cependant, est un peu plus laborieux en cinquième, pour Helfete et Majilinda. « Possiblement parce qu'elles arrivent avec des apprentissages plus coulés, compte tenu de leur âge, dit Jacques Maheu. Et aussi parce qu'elles ont plus tendance à se comparer que les plus jeunes. Ce qui joue alors sur leur estime de soi. »

SALADE DE FRUITS
VIRTUELLE

La grande obsession, le défi constant de l'école, c'est d'éviter que les jeunes immigrants fassent bande à part. Mais ce qui n'est pas toujours simple, malgré la meilleure volonté du monde. « Ne serait-ce, par exemple, qu'à cause de leur religion islamique », constate le directeur.

Ainsi, l'une des filles ne veut absolument pas mettre de culotte courte pour l'éducation physique. « Pour son père musulman, l'éducation physique des filles n'est pas importante, poursuit Maheu. Donc, pas de short pour l'enfant. »

Il y a aussi les différences purement économiques. Ou climatiques. Des jeunes réfugiés arrivent à l'école avec leur habit de neige, comme il se doit. Mais avec leur pyjama en dessous. Il faut patiemment leur enseigner que cet habit-là est conçu pour l'extérieur seulement. Et qu'ils doivent donc porter d'autres vêtements de jour à l'école.

« Mais pour ce qui est de l'uniformité, dit Jacques Maheu, on a n'a pas plus de problèmes avec les musulmans qu'avec les enfants québécois de Témoins de Jéhovah. »

Dans une autre aile de l'école, un Kosovar et deux Bosniaques concoctent une salade de fruits virtuelle en compagnie d'un petit Philippin immigrant indépendant. Ils découpent des fruits dans des circulaires d'épicerie, tout en apprenant leur nom français.

Deux jours plus tard, l'institutrice Ginette Messier va leur bander les yeux et leur faire toucher de vrais fruits, et aussi des légumes, dans une autre étape pédagogique. Non seulement ils devront les reconnaître, mais pouvoir les nommer aussi.

Une autre fois, ce sera ce que M^{me} Messier appelle la routine météo. Cette jeune femme est une professeure spécialisée qui s'occupe exclusivement des élèves immigrants. La commission scolaire de la Capitale ne se contente pas d'accueillir ces derniers dans ses classes régulières. Elle voit aussi à leur offrir des séances d'intégration particulières, ajustables aux besoins de chacun.

Mine de rien, tout en douceur, Ginette Messier en profitera par exemple pour faire comprendre les mesures d'hygiène élémentaires en vigueur dans leur nouveau pays. Quitte à remonter jusqu'aux parents, le cas échéant, en collaboration avec le Centre multiethnique de Québec.

Élections Canada égare des
renseignements confidentiels

Une nouvelle cachée au public

WINNIPEG (PC) — Élections Canada a égaré les renseignements confidentiels de 675 000 conducteurs manitobains, a révélé le ministre provincial des Autoroutes Steve Ashton, hier.

« La perte de ces informations est une grande préoccupation », a déclaré M. Ashton, ajoutant que plusieurs recherches ont été entreprises depuis l'incident.

« D'ici à ce que ces recherches

soient terminées (...) je veux assurer aux Manitobains qu'aucune information liée aux permis de conduire ne sera divulguée à Élections Canada. »

RÉPRIMANDE

M. Ashton a réprimandé l'ancien gouvernement conservateur pour avoir choisi de cacher la nouvelle au public. Élections Canada avait avisé le gouvernement de l'incident en

janvier dernier.

Les renseignements, parmi lesquels se trouvaient le nom, l'âge, l'adresse et le numéro de permis de conduire de citoyens du Manitoba, avaient été transférés sur une cartouche informatique pour que l'organisme puisse mettre sa liste électorale à jour.

Élections Canada n'a aucune idée de ce qui est advenu de la cartouche.

AMIS DE MOM
Procédures
suspendues

MONTRÉAL (PC) — La Couronne a stoppé provisoirement, hier, le processus judiciaire contre trois amis du chef des Hell's Angels, Maurice « Mom » Boucher, accusés d'avoir tabassé et volé un type qui leur devait de l'argent.

Robert Savard (48 ans), de Pointe-aux-Trembles, Guy Lepage (52 ans), de Saint-Philippe-de-Laprairie, et Ronald Leduc (51 ans), de Montréal, subissaient leur enquête préliminaire devant le juge Jean-Pierre Bonin depuis le 8 novembre.

On reprochait au trio d'avoir complotté pour extorquer de l'argent à Carl Gagnon, un Montréalais de 43 ans, le 24 mai dernier. Gagnon a témoigné qu'il avait été battu par des enrégés armés, menacé de mort et volé.

Savard était également accusé d'avoir assailli Gagnon à deux autres reprises auparavant et d'avoir possédé illégalement un pistolet de calibre .45. Il semble que Gagnon devait plusieurs dizaines de milliers de dollars à Savard et à ses compères et qu'il négligeait de faire ses paiements.

Hier, à la reprise de l'audition, le procureur de la Couronne, M^{re} Stéphane Lamarche a subitement demandé un arrêt des procédures. Cela signifie que si le ministère ne reporte pas les accusations d'ici un an, les prévenus seront libérés.

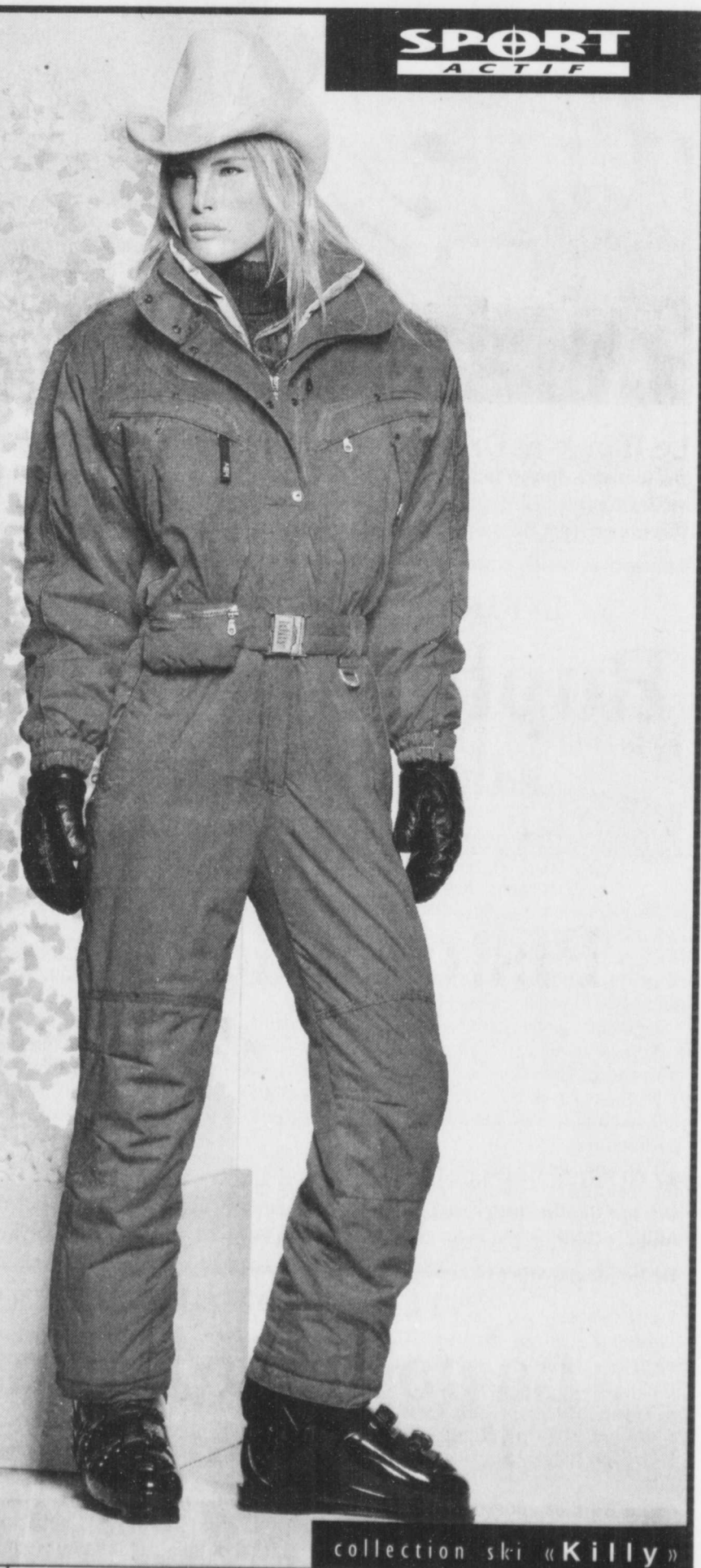
La défense avait demandé à la Couronne de déposer en preuve les 62 déclarations que Gagnon avait faites à la Sûreté du Québec sur une foule d'affaires autres que celle en cours.

Le football gagne à Québec!

LE ROUGE ET OR
colore la ville de fierté!

La Maison Simons félicite chaleureusement l'équipe de l'Université Laval pour sa grande victoire de la coupe Vanier!

la maison
simons
QUÉBEC MONTRÉAL SHERBROOKE



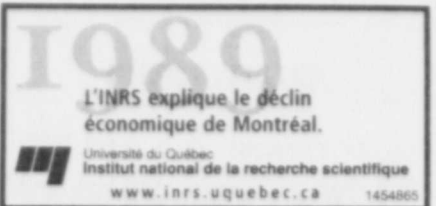
collection ski «Killy»

La combinaison ultraperformante

Microfibre à enduit de haute qualité, hydrofuge, qui évacue l'humidité, laisse respirer le corps et garde au sec. Isolant souple pour une chaleur maximale même par temps très froid, coutures scellées. Une combinaison pour les hauts sommets et le ski performance. Rouge ou marine. 38 à 44...950.00

la maison
simons
QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC
MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHÉRIQUE OUEST SHERBROOKE CARRFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



Tracé trop complexe

La piste du Littoral risque de ne pas se réaliser au complet l'an prochain

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — La réalisation de la piste du Littoral, le long du fleuve, de Boischatel à Saint-Augustin, pourra difficilement se faire en entier l'an prochain, car le projet comporte encore trop d'incertitudes et certains travaux de terrassement ne pourront se réaliser avant la fin de la saison estivale, trop tard pour une utilisation en 2000.

Ainsi, le consortium formé des firmes LMB, Desseau, Soprim, Cima et Enviram, choisi par la Communauté urbaine de Québec pour effectuer la confection des plans et devis, a proposé de scinder le projet en deux phases, ce qui a été accepté par le conseil des maires.

«Compte tenu des études en cours sur le boulevard Champlain, le secteur de Sillery n'est pas inclus dans cette première phase de préparation des plans et devis, de même que la montée de l'Aquarium à Sainte-Foy et la descente du parc Cartier-Roberval à Cap-Rouge», écrit le directeur de l'Aménagement du territoire de la CUQ, Jean Guyard, dans un mémoire adressé aux maires.

«Après analyse et compte tenu des nombreuses incertitudes dans l'état actuel du projet, qui risqueraient d'occasionner des déboursés plus importants pour la CUQ, il a été convenu de scinder le mandat en deux phases», lit-on dans son exposé de la situation.

Interrogé, M. Guyard a voulu se faire rassurant quant au respect du budget

global de 4,5 millions \$ qui sera requis pour la piste du Littoral. Il affirme que les esquisses partielles seront prêtes en janvier en même temps que la CUQ aura des réponses sur les tractations en cours, mais il avoue que des secteurs seront réalisés plus tardivement, en fin d'été seulement.

La piste cyclable longerait le boulevard Champlain, en site propre, du côté fleuve sauf que les discussions entre la Commission de la capitale nationale, Québec, Sainte-Foy, Sillery, la CUQ et le ministère des Transports pour que le boulevard Champlain perde son caractère autoroutier pour devenir plutôt un boulevard urbain ne sont pas terminées. Or le tracé définitif dépend justement de la réduction de vitesse et du réaménagement du boulevard.

«On pourrait ainsi enlever les glissières de sécurité et utiliser un petit terre-plein pour séparer la piste de la circulation automobile», explique M. Guyard.

De plus, la CUQ tente de contourner le chemin de la station de pompage de

l'Aquarium, une pente très abrupte, pour une pente plus douce. Ce pourrait être par l'emprise ferroviaire passant sous le boulevard Champlain, face à la côte de l'Église. Cette voie grimpe vers Sainte-Foy en traversant la côte du Verger et la piste rejoindrait ainsi le chemin Saint-Louis à la hauteur du chemin de la plage Jacques-Cartier.

Il s'agit en effet d'une voie ferrée peu utilisée et on croit que tout le transport du CN en provenance de l'Anse aux Foulons pourrait transiter par le tunnel ferroviaire qui passe sous la haute-ville en direction du parc industriel Saint-Malo. Là encore, les discussions sont loin d'être complétées.

Le promontoire de Cap-Rouge est aussi un secteur à problème, comme pour l'Aquarium, à cause justement de la hauteur de 90 mètres de la falaise. Pour joindre les bandes cyclables de la rue Saint-Félix et du chemin Saint-Louis, la piste doit descendre par le parc Cartier-Roberval, sur les conduites d'eau de l'usine de filtration. Or la falaise de Cap-Rouge consiste en un schiste friable qui en fait un milieu trop fragile pour des travaux d'excavation au printemps. Il faudrait attendre une longue période sèche pour les réaliser et la CUQ s'inquiète de la sécurité de cyclistes et de patineurs audacieux qui pourraient dévaler la pente à toute vitesse.



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET
Madeleine Lauzé tapissait hier les rues du village de Sainte-Croix de l'affiche de son fils Victor Lemay, porté disparu depuis samedi.

Disparu depuis 3 jours

L'adolescent de Sainte-Croix n'est pourtant pas du style fugueur

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ SAINTE-CROIX — Un adolescent de Sainte-Croix, Victor Lemay, 17 ans, est porté disparu depuis samedi de son domicile de la rive sud du Saint-Laurent.

L'étudiant, qui fréquente le Collège de Lévis durant la semaine, n'a pas été vu depuis 13 h, ce jour-là, alors qu'il devait rejoindre sa copine, par auto-stop, à la bretelle de Saint-Louis-de-Blanford, en bordure de l'autoroute 20.

«Rien ne nous laisse croire, pour l'instant, que Victor Lemay soit un fugueur, a relaté la policière Anne Mathieu, de la Sûreté du Québec. Selon sa mère, Madeleine Lauzé, il n'hésitait pas à rapporter ses déplacements. «S'il arrivait qu'il ne venait pas coucher à la maison, il nous avertissait. C'est un ado bien en vie qui n'a pas le style d'un fugueur.»

En compagnie d'amis, son père, Denis Lemay, a multiplié, hier, les affiches, dans les endroits publics et dans les lieux où pourraient se trouver le fiston.

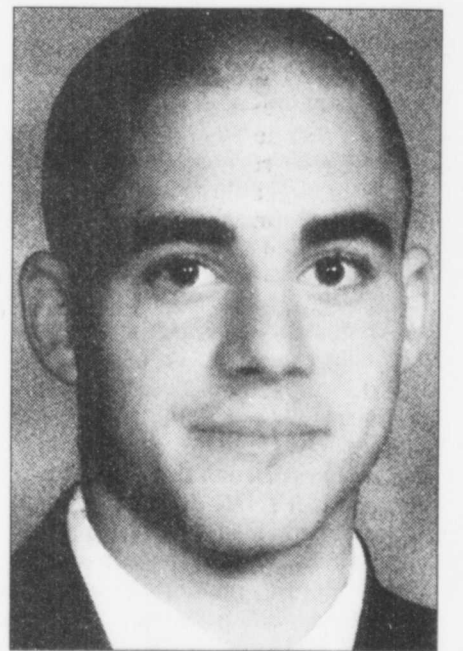
«Les vérifications que nous avons effectuées depuis dimanche, tant à l'école qu'aux environs de l'autoroute, ne nous ont pas permis de retrouver la trace du jeune homme.»

M^{me} Lauzé dit que son fils, un étudiant en communication visuelle, était cependant dans une période trouble avec sa copine. «Depuis un mois, ça brassait. Il y avait des hauts et des bas. Mais je ne crois pas qu'il ait fugué pour autant.»

Au moment de sa disparition, Victor Lemay portait un manteau noir avec des lignes blanches sur les bras. Ses jeans, de même que sa tuque et son sac à dos sont également noirs. Quant aux souliers, ils sont blancs et noirs.

L'adolescent, qui a eu 17 ans le 1^{er} avril, mesure 1,77 mètre et pèse un peu plus de 65 kilos (140 livres).

Toute information permettant de le retracer doit être fournie au poste de police le plus près de la Sûreté du Québec.



Victor Lemay, 17 ans.



Le réaménagement du tracé sera effectué là où le terrain le permettra entre le Domaine Maizerets et la chute Montmorency.

Piste en double sur les battures de Beauport

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Pour séparer les marcheurs et les coureurs des cyclistes et des patineurs, la CUQ aménagera la piste cyclable en double, là où le terrain le permettra sur les battures de Beauport entre le Domaine de Maizerets et la chute Montmorency.

La piste actuelle, étroite et très achalandée avant que n'ouvre le Corridor des Cheminots, a été cédée par le ministère des Transports à la CUQ, l'an dernier. Elle sera entièrement réaménagée le printemps prochain sauf pour les ponceaux, faute de budget.

«Là où c'est possible sur les battures, nous allons séparer les marcheurs des cyclistes et des patineurs»,

a indiqué Jean Guyard, directeur de l'aménagement à la Communauté urbaine de Québec.

LE PROBLÈME : LA VITESSE

Le problème, c'est souvent la vitesse. Car il arrive que des cyclistes et des patineurs sportifs s'amuse à dévaler le Corridor des Cheminots à toute vitesse, se tiennent par la main ou roulent en double sur la voie, ce qui nuit

aux autres utilisateurs en plus d'occasionner des accidents.

«On fait une réflexion sur la sécurité actuellement. Nous prévoyons faire une campagne de sensibilisation le printemps prochain», dit-il. Quant aux marcheurs, il n'y a pas d'espace suffisant le long de l'ancienne emprise ferroviaire pour aménager un sentier qui leur serait exclusif, les abords de gravier étant relativement étroits, un problème qui ne se pose pas sur les battures de Beauport et à quelques endroits en bordure du fleuve entre le Vieux-Port de Québec et Sillery.

Dans le secteur du Vieux-Port proprement dit, le tracé de la Ville de Québec reste à déterminer avec précision entre le pont-levis du bassin Louise et le secteur de la Traversée.

La piste actuelle sera réaménagée le printemps prochain

WJR
SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
2485, chemin Saint-Louis
Sillery
418 653-3115

Et vous, comment accueillerez-vous le 21^e siècle?

W.R. Savard bijoutier-joaillier vous propose sa broche exclusive «XXI» en or jaune 14k, à un prix très spécial. Chez Savard, le prochain siècle sera en or!

Courant 195\$
Spécial de Noël 140\$ taxes incluses

Creation Hélène Savard
Ouvert les dimanches 5, 12 et 19 décembre

ACCIDENT
MORTELTrois ans
à un
militaireRICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le juge Narcisse Proulx a condamné hier le militaire Steve Bélanger à trois ans de pénitencier. En juin 1998, l'individu de 31 ans a causé la mort d'une personne et des lésions corporelles à une autre dans un accident survenu sur l'autoroute 20 à la hauteur de Saint-Nicolas.

Il avait ensuite plaidé coupable à deux accusations de négligence criminelle et à une autre de délit de fuite. Une dame de 79 ans était morte des suites de ses

blessures environ dix jours après l'accident.

Son fils, qui conduisait le véhicule, avait quant à lui subi des blessures graves. L'homme est aujourd'hui handicapé. Âgé de 51 ans, il ne peut plus exercer son métier de mécanicien.

De la déclaration de ce dernier, il ressort que Bélanger avait tenté une manœuvre de dépassement par la droite au moment où il circulait en partie sur l'accotement. À la suite de l'impact, le véhicule des victimes a fait des tonneaux, puis s'est immobilisé dans le fossé après que la septuagénaire en fut éjectée.

Plus de quatre heures après l'accident, Bélanger a été soumis à l'alcootest et son taux d'alcoolémie s'élevait à 0,21. Selon l'expert du ministère public, le taux devait donc se situer entre 0,23 et 0,27 au moment de l'accident.

Dans sa déclaration, l'accusé avait dit qu'il croyait alors à un simple accrochage sans blessés. Ce soir-là, il arrivait d'un tournoi tenu au club de golf situé sur la base de Valcartier. Au cours de la soirée, on avait annoncé qu'un service de raccompagnement était disponible, mais Bélanger a affirmé qu'il n'avait pas entendu cette annonce.

Après son arrestation et sa comparution, le militaire avait été mis en liberté provisoire à la condition de ne plus conduire et de ne plus consommer d'alcool. Or, moins de deux semaines plus tard, il était intercepté dans son véhicule dans un rang près de sa résidence de Saint-Étienne et son taux d'alcoolémie s'élevait cette fois à 0,23.

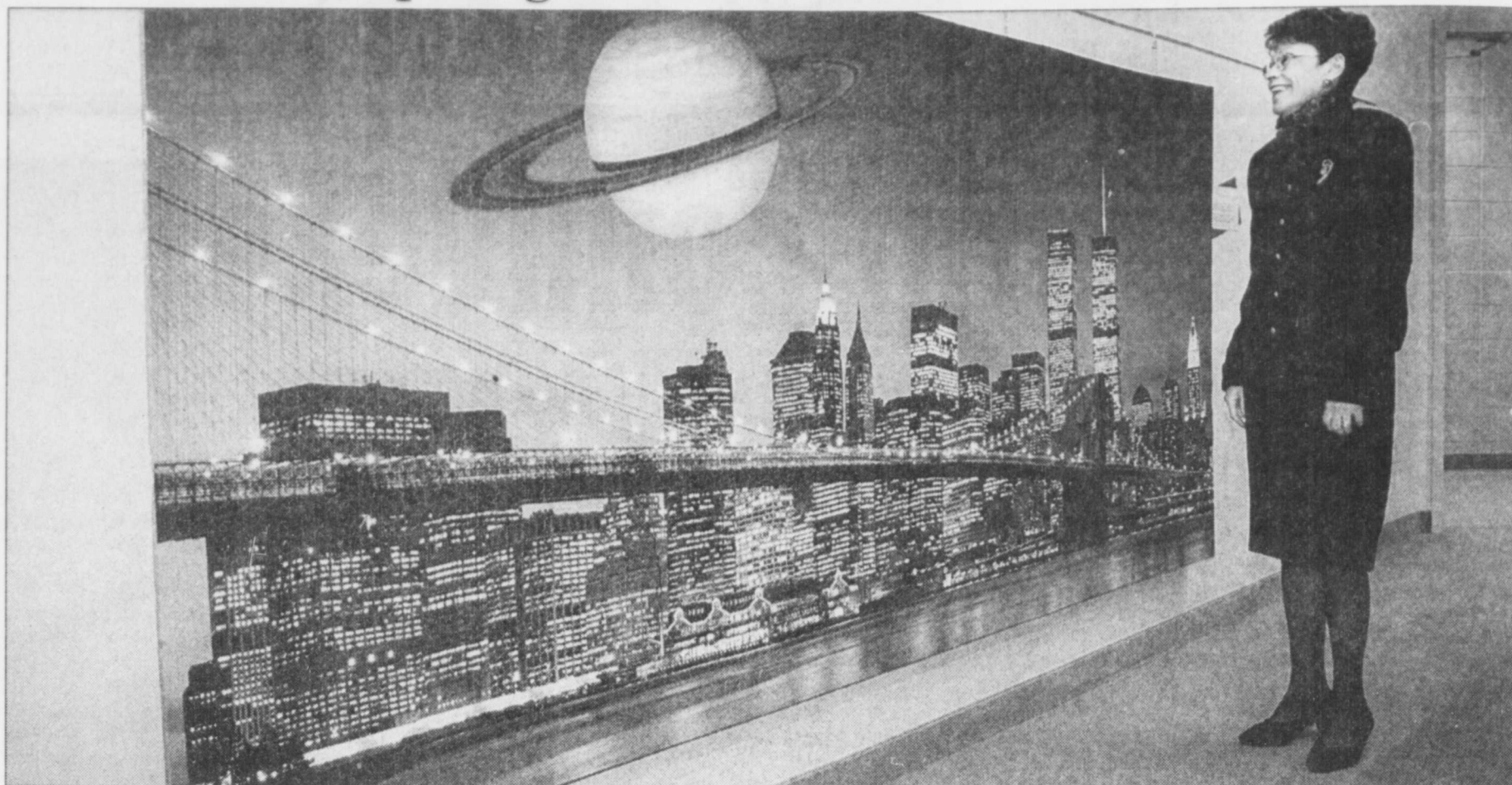
Décrit comme un excellent soldat et père de deux enfants, Bélanger a ensuite été sous les soins d'un psychologue. Au juge Proulx, il a expliqué avoir commencé à s'endormir près du pont de Québec.

Il a ajouté avoir bu une bonne quantité de bière après être arrivé à la maison. Cette nuit-là, cependant, il a signé une déclaration dans laquelle il affirmait n'avoir rien bu après l'accident. La preuve faite par le ministère public a convaincu le juge Proulx que la consommation d'alcool a été un facteur aggravant.

Le rapport présentiel du militaire était favorable dans son ensemble. Il y est décrit comme « un individu qui, à l'occasion, peut faire des abus d'alcool, mais non de façon pathologique ». Le rapport atteste d'autre part que Bélanger a beaucoup de remords.

Outre la peine d'emprisonnement, le tribunal a prononcé une interdiction de conduire durant cinq ans.

Le plus gros casse-tête au monde!



Quatre mètres carrés, 12 096 morceaux, 354 heures de travail. Le casse-tête de Paulyne Saint-Pierre est le plus imposant au monde en terme de grandeur et le deuxième en importance quand on compte ses morceaux. Cette pièce magistrale peut être vue à la bibliothèque Francine-Mackenzie, de Saint-Jean-Chrysostome, jusqu'au 19 décembre, dans le cadre d'une exposition sur les casse-tête. A. M.



Le nouvel hôtel de l'îlot d'Aiguillon portera officiellement le nom de « Hôtel Royal Palace ».

HÔTEL ROYAL PALACE

Un autre organisme critique
la Ville de QuébecJULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Coalition pour la mise en valeur de la place D'Youville estime que l'UNESCO risque de porter un regard plus critique sur la Vieille Capitale en raison de la construction de l'hôtel Royal Palace de l'îlot d'Aiguillon.

Le porte-parole de la Coalition, Jean-Denis Marois, endosse les propos de l'architecte Phyllis Lambert, qui s'est attaquée à la Ville de Québec en affirmant qu'il était « inexcusable qu'une administration municipale, sensée être un modèle en matière de mise en valeur du patrimoine et de qualité de l'aménagement urbain, ait accepté ce projet sans études ni concours ». Et il ajoute que l'UNESCO pourrait fort bien se pencher sur la situation.

« Il est probable que le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, mis au courant de l'affaire, risque de porter un regard de plus en plus

critique sur Québec où, en dépit d'une recommandation émise par l'ICOMOS en ce sens dès 1992, personne n'a rien fait pour mettre en place, puis faire respecter une quelconque zone tampon autour de l'arrondissement historique de Québec », écrit M. Marois, dans un communiqué de presse.

La Coalition réitère en outre sa demande, qui consiste à imposer un moratoire sur la poursuite des travaux, et à tenir des audiences publiques afin de permettre à la population de s'exprimer sur ce projet immobilier et sur l'avenir de la place D'Youville.

Par ailleurs, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, a précisé hier que le conseiller Charles Amyot était dans l'erreur en affirmant que le nom de l'hôtel en question était anglais. Car selon lui, les propriétaires ont changé les statuts de l'établissement le 6 avril afin de transformer le nom Royal Palace Hotel pour Hôtel Royal Palace.

« Avant de crier au loup, le conseiller Amyot aurait dû faire toutes les vérifications nécessaires. Nous aurions ainsi évité un débat inutile », a indiqué le maire L'Allier.

USINE GASPÉSIA

Un peu d'espoir
à ChandlerGILLES GAGNÉ ET CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ CARLETON — Le maire de Chandler, Michel Saint-Pierre, dit avoir rencontré un « homme à l'esprit ouvert », hier, en la personne du président d'Abitibi-Consolidated, John Weaver, même s'il refuse toujours de vendre l'usine Gaspésia à une firme qui y fabriquerait du papier journal.

Le maire a également noté que la responsabilité sociale, pour le président de la firme multinationale, passait derrière le profit des actionnaires.

« J'ai même offert qu'il donne l'usine à la Ville de Chandler, comme le *New York Times* s'était départi de son intérêt dans l'usine Gaspésia, aux mêmes conditions. Il m'a répondu qu'il était là pour voir au profit des actionnaires, pas pour se créer un compétiteur », aborde le maire.

« L'ouverture » démontrée par John Weaver se situe vis-à-vis des autres sortes de papier qui pourraient être produites à Chandler par un acquéreur et à la possibilité de faire une contribution monétaire non chiffrée pour compenser la population de Chandler, pas seulement les travailleurs, pour les torts causés par la fermeture permanente de la Gaspésia.

« Je lui ai demandé s'il serait ouvert à vendre l'usine pour que l'acheteur fabrique une sorte de papier qui représente une faible partie de ses ventes. Il a dit qu'il était prêt à s'asseoir avec un promoteur. C'est à nous de trouver la solution », note M. Saint-Pierre.

Le maire croit qu'éventuellement, John Weaver sera prêt à n'exclure que la production de papier journal à Chandler et à permettre la fabrication d'autres types de papier, même ceux qui sont importants pour Abitibi-Consolidated.

Quant à la possibilité de convaincre le président du plus grand producteur mondial de papier journal de vendre l'usine gaspésienne sans restriction, M. Saint-Pierre est « loin d'être sûr qu'il lâchera du lest sur la question ».

Le maire dit que le président d'ACI a avoué hier que sa compagnie avait fait un mauvais choix en modernisant l'atelier de pâte il y a 15 ans, mais que la grève des travailleurs en 1998 « a été mortelle ».

PAS D'IMPASSE, DIT BRASSARD

De son côté, le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, demeure optimiste. Pour lui, la relance de la Gaspésia n'est pas dans une impasse « même s'il n'y a pas de progrès en apparence », a-t-il déclaré à Mont-Joli hier pour signer une entente de décentralisation sur la gestion des terres publiques intramunicipales.

Il a qualifié d'« inacceptable l'attitude de ACI « quand elle affirme ne pas vouloir que d'autres compagnies puissent produire des papiers qu'elle fabrique. Trop de contrainte entraînerait des investissements considérables et ne ferait que décourager les futurs acquéreurs. ACI ne peut laisser inactifs des équipements de cette nature », a-t-il aussi ajouté.

Il a confirmé que plusieurs repreneurs sont sur les rangs dont Papiers Masson. Le ministre ne croit pas que Abitibi-Consolidated use d'une stratégie délibérée afin de faire monter les enchères compte tenu de la participation financière quasi assurée du gouvernement du Québec.

« Peut-être. Difficile pour le moment d'affirmer sans ambages qu'il s'agit d'une stratégie de ACI qui dit publiquement qu'il faut réduire la capacité de production de papier journal. Mais d'autres compagnies lancent pourtant des projets pour augmenter leur production de papier journal. »

Il a réitéré que l'alternative reste toujours la même, « soit de réaliser le projet conclu avec Cédric en respectant la signature donnée ou de vendre l'usine sans trop de contrainte et de restriction ».

INFANTICIDE EN GASPÉSIE
Verdict le 10 décembre

Le juge Robert Levesque a pris en délibéré la cause de Nathalie Lucas, accusée d'infanticide à l'endroit de son nouveau-né, en octobre 1998. Le procès a eu lieu les 22, 23 et 24 novembre au palais de justice de Percé, et les plaidoiries ont été présentées le 25. M^{me} Lucas, une éducatrice de 32 ans, avait accouché seule au domicile de ses beaux-parents. Elle avait préalablement caché sa grossesse à son entourage pendant près de 35 semaines. Le juge Levesque rendra son verdict le 10 décembre. G.G.

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
Le plus gros inventaire de vêtements de ski à Québec

MANTEAU de VILLE pour FEMMES
cette semaine
~~820\$~~
349\$

Les produits Avalanche sont aussi disponibles chez Ski Michel Mont-Sainte-Anne

Quantité limitée

AVALANCHE
(418) 877-5584
3930, boul. Hamel Ouest, Québec www.avalancheskiwear.com

BOUTIQUE DU **Stylo**
www.stylo.qc.ca

CROSS
LAMY
WATERMAN
MONTBLANC
PARKER

CADEAUX

Sainte-Foy: PLACE LAURIER • L'ÉPIQUE GALERIES CHAGNON
Carrefour Laval • Saint-Bruno • Montréal (Simons)

Boutique **Militaire** Québec

730, BOUL. CHAREST EST, QUÉBEC (PRÈS CINÉPLEX ODÉON)
(418) 640-9227

ARTICLES MILITAIRES NEUFS ET USAGÉS

Ouvert le dimanche 12h - 16h

Suprême Massel!

Comment ça? Ils n'ont pas encore pensé à lui? Ça n'a aucun sens. C'est épouvantable. Honteux. Personne n'a prononcé, écrit, que dis-je? chuchoté le prénom de Massel parmi ceux des augustes juristes susceptibles d'être candidats à la Cour suprême? Je n'en reviens tout simplement pas. Qui d'autre que lui pourrait être nommé juge au plus haut tribunal du pays, à l'un des postes réservés aux Québécois, après le départ du juge Antonio Lamer? Qui d'autre a l'envergure, le talent, l'ascendant qu'il faut? Dites!

La journaliste Lysiane Gagnon spéculait, il y a une quinzaine de jours, sur les possibles candidats à cette prestigieuse fonction. Elle a avancé quatre noms: Michel Robert, Jean-Louis Baudoin, Michel Proulx, Morris Fish. Des juges éminents, soit-disant. Allons donc! Des pioupiou comparés à Massel. Des nains. Oui, des nains à côté de ce géant. N'ayons pas peur des mots. S'il était nommé au plus haut tribunal du pays, il faudrait changer l'expression «Votre Honneur» par «Votre Omnipotente Seigneurie.»

Je sais, il est trop tard pour le désigner juge en chef. Chrétien est allé bien trop vite en affaires quand il a choisi Beverly McLachlin, née sur une ferme de la Colombie-Britannique, comme cheftaine de la Cour suprême. Il devait être distrait. C'est plutôt Massel, un petit gars sorti du village de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup, qui aurait dû décrocher ce titre. Me semble que la prestance, le panache, ça vaut bien une dérogation à la règle non écrite d'alternance entre anglophones et francophones, non? Mais tout n'est pas perdu. Il reste à combler au moins un poste de juge du Québec.

Je ne m'explique toujours pas que Lysiane Gagnon ait pu négliger Massel en faisant l'inventaire des candidats à la toge rouge décorée de minou blanc. Son collègue Réjean Tremblay est plus enthousiaste quand vient le temps de mousser sa candidature à tous les postes ronflants, pédants et pétaradants. Qui voyait Massel à la présidence du Canadien? Réjean, évidemment. Lui... et moi. J'aurais bien aimé en faire cadeau aux Montréalais. Mais je n'ai pas l'influence de Réjean...

Je comprends d'autant moins l'oubli de madame Gagnon que Massel a maintenant pignon sur rue à Montréal, depuis l'association de son cabinet avec celui de Heenan Blaikie. Il a même été choisi l'avocat d'affaires de l'année en 1998. J'ai sous les yeux un article du *Monde juridique* qui lui rend un vibrant hommage. Un article qui m'a tiré les larmes. C'est fou ce qu'on l'admire. On interroge ses clients, ses associés. On flatte Massel dans le sens du poil. On y apprend qu'il a obtenu un premier prix de droit civil quand il étudiait à Laval. Qu'il a décroché une maîtrise en droit. Qu'il a déjà plaidé contre Jean Lesage, celui-là même qui allait lui ouvrir la voie royale menant à la présidence des Nordiques... et à la fuite de l'équipe à Denver. Ça vous en bouche un coin, hein?

Dans cet article dithyrambique, on voit Massel encadré de Pierre Marc Johnson, Pierre Elliott



Ghislaine Rheault
GRheault@lesoleil.com

Trudeau et d'une foule de gens plus puissants les uns que les autres. Il a des connexions, Massel.

Pourquoi me voyez-vous aussi soucieuse de l'avenir de Massel? En le voyant tourniqueter autour d'un projet de franchise de la Ligue canadienne de football à Québec, franchement, j'ai la chienne.

Croyez-vous vraiment que notre irremplaçable Massel se contentera, si jamais il décroche ce passeport, des gradins amovibles du Grand Prix de Montréal pour loger les spectateurs? Allons donc. Il lui faudra un stade, du fric, des loges corporatives. Il faudra que ça rapporte gros. Massel souffre du complexe du voisin gonflable. Et s'il ne l'obtient pas, ce stade, s'il ne peut pas siphonner les fonds publics, si l'affaire se révèle moins payante que prévu, que pensez-vous qu'il fera? Il vendra. On connaît le topo. Ça ne m'étonnerait pas qu'il ait déjà jeté son dévolu sur la ville qui rachètera la franchise, au moment de passer à la caisse.

Tout compte fait, il serait moins dangereux à la Cour suprême. Alors, je vous en prie. Aidez-moi à mousser sa candidature. Auguste Massel. Suprême Massel! Vivement, à la Cour suprême!

ROUGE ET OR... DE QUÉBEC

Notre Rouge et Or a battu les Huskies. Olé. J'ai écouté le match à la radio. Eh oui! Au fil des courses du samedi. À la dernière interception,

j'étais sur le bout de mon siège, attendant pour fermer le moteur que la victoire soit consommée. Formidable.

Et hier, les valeureux athlètes ont été reçus par le maire de Québec. C'est quand même curieux. La mairesse Boucher de Sainte-Foy n'a pas levé le petit doigt pour les accueillir avec la pompe qu'ils méritent. Avait-elle peur qu'ils salissent ses tapis? Madame Boucher, ces gars-là, ils sont propres quand ils sortent. À moins qu'elle ne considère que l'Université Laval fait partie de Québec. Le mouvement d'annexion serait-il commencé? Faudrait être conséquent. L'Université Laval de Québec, ça a pas mal plus d'allure que l'Université de Sainte-Foy.

HONTE AU PROFESSEUR

Bravo au Rouge et Or. Mais honte aux quatre fins lettrés qui représentaient Québec, dimanche après-midi, au «Jeu du 20» à la première chaîne de Radio-Canada. Ce jeu oppose de vieux bolés des villes du pays. On leur pose des questions salées: culture générale, histoire contemporaine. Or, dimanche, Québec a été battue par Rimouski à plates coutures: 320 points contre 170. Honte à Québec!

Je n'en aurais rien dit s'il n'y avait eu, dans cette équipe, un de mes anciens professeurs, l'historien Jacques Lacoursière. Il avait le crayon pesant quand il corrigeait les travaux, dans le temps. Il m'a donné l'une des pires notes de ma vie. À votre tour, monsieur le prof! En histoire contemporaine, vous voilà recalé. Nul! (Ah! que je suis méchante!) Bien sûr, j'aurais fait 100 fois pire. Mais la vengeance est douce au cœur de l'Indienne!

EN BREF

QUÉBEC

Sauvé par la vigilance de ses voisins

Un homme âgé et handicapé a été découvert dans un état semi-inconscient, chez lui, après que ses voisins se furent inquiétés de ne pas l'avoir vu depuis plusieurs jours. Pour les policiers de

Québec qui lui ont porté secours, il ne fait aucun doute que le malheureux serait mort si personne ne l'avait signalé. En temps normal, ses voisins le voient par sa fenêtre lorsqu'il prend ses repas du soir, a indiqué la porte-parole policière, Lyne Jacques. Mais depuis au moins trois jours, il n'y avait aucun signe d'activité dans le logement. Lorsqu'ils se sont présentés à la maison de la rue La Tourelle, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, sur l'heure du midi, les policiers ont dû faire appel aux pompiers, car la porte

d'entrée était barricadée de l'intérieur. Ils sont finalement entrés dans le logement par une fenêtre. Le locataire gisait par terre, appuyé sur un système de chauffage qui lui avait occasionné des brûlures. Il était à demi conscient. Selon ce que les policiers ont appris, il y avait quatre jours qu'il se trouvait dans cette position. Comme l'homme est handicapé — il se déplace à l'aide d'un triporteur —, il a été incapable de se relever de sa chute. Il n'a ni bu ni mangé pendant tout ce temps. C.S.

Enquête sur caution de Cantin

L'enquête sur cautionnement de Jean-Pierre Cantin s'est amorcée, hier. L'ancien avocat est accusé d'avoir participé à la fraude de plus de 20 millions \$ aux dépens des sœurs du Bon-Pasteur et des sœurs du Bon-Conseil, dans le dossier du Marché central métropolitain de Montréal. Un enquêteur de la GRC a exposé au juge René de la Sablonnière la preuve dont la poursuite dispose contre Cantin, mais une ordonnance de non-publication interdit de la rapporter au public. En défense, le prévenu lui-même a témoigné, puis une dizaine de parents de Cantin ont décrit l'engagement qu'ils seraient prêts à signer en guise de garanties s'il est mis en liberté provisoire. Les parties doivent présenter leurs plaidoiries ce matin. R.H.

SAINT-GEORGES

Saisie de stupéfiants

En faisant une perquisition dans un logement de la 1^{re} Avenue, les policiers de Saint-Georges ont saisi près de 1000 \$ de marijuana, d'huile de cannabis et de LSD, et du matériel pour la revente. Plus de 40 clients, la majorité des élèves du secondaire, s'y alimentaient. Après avoir comparu, Yan Gilbert, 18 ans, et Sébastien Bourque Lessard, 18 ans, de Saint-Georges, seront accusés, en cour, de six chefs de possession de stupéfiants dans le but d'en faire le trafic, et de trafic. Les deux jeunes ont été libérés sous engagement en attendant la date de leur procès. L.D.

Un exercice de Titan

Ville Saint-Georges a réussi avec brio l'exercice «Titan» organisé par le ministère de la Sécurité publique du Québec. Plus d'une trentaine d'employés municipaux ont validé différents programmes d'intervention tels hébergement des sinistrés, alertes incendie, fourniture de mazout et de gazoline, disponibilité des génératrices et des groupes électrogènes privés et publics. L.D.

Cadillac DeVille

Enfin arrivée! **2000**

- Entièrement redessinée
- Comportement routier exceptionnel
- Technologie du 3^e millénaire

3 en inventaire
À voir absolument

Citadelle

CHEVROLET OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE

89, boul. Kennedy, LÉVIS
(418) 835-1171

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA
5,00 %	5,40 %	5,80 %	4,40 %*
AN 1	AN 2	AN 3	AN 1
Émission 10 - taux annuel composé de 5,39 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans			Émission 61

Des placements garantis à 100 %.
Les émissions 10 et 61 sont offertes jusqu'au
1^{er} décembre 1999 seulement.

Les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont idéales pour faire fructifier vos économies à l'abri des risques. Et c'est le moment ou jamais d'en acheter. La nouvelle Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants, tandis que l'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle, toujours aussi souple, peut être encaissée en tout temps. Les deux titres sont offerts sous forme de REER et FERR sans frais. En fait, ils ne comportent absolument aucun frais. Les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada sont en vente à votre institution bancaire ou financière.



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSÉ SUR DU SOLIDE

Canada

Pour tout complément d'information, composez le **1 800 575-5151** ou visitez notre site Web à www.oec.gc.ca
*Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada de l'émission 55, datée du 1^{er} décembre 1998, pour l'année commençant le 1^{er} décembre 1999.



Météo Climat

1 900 565-1111

* Frais applicables

Beau temps, mauvais temps,
toujours présent



Environnement
Canada

Environment
Canada

RIVIÈRE-DU-LOUP

La réforme du chômage a éliminé 15 emplois de profs

MARC LAROUCHE

Collaboration spéciale

RIVIÈRE-DU-LOUP — La baisse du nombre d'individus pouvant se qualifier à des prestations d'assurance-emploi a des conséquences sérieuses au Centre de formation professionnelle le Pavillon-de-l'Avenir de Rivière-du-Loup, où la diminution de cette clientèle pourrait être responsable du licenciement d'une quinzaine de professeurs en février. En formation générale, cinq enseignants pourraient subir le même sort.

Depuis plusieurs années, les prestataires d'assurance-emploi peuvent continuer de toucher leurs prestations tout en suivant une formation scolaire à temps plein. Depuis la réforme, moins de gens peuvent se qualifier, ce qui, en bout de ligne, a des répercussions sur les centres de formation pour adultes, qui voient ainsi leur clientèle diminuer d'autant.

«Emploi Québec réfère beaucoup moins de clients qu'auparavant. Cela a évidemment des répercussions sur notre institution, dit le directeur du Pavillon-de-l'Avenir, Guy Boucher. Les groupes ont beaucoup diminué, et si la baisse notée en septembre n'est pas comblée en février, nous devons fusionner des groupes, et, par conséquent, remercier des professeurs.»

En septembre, la clientèle référée par Emploi Québec a subi une baisse de plus de 100 élèves sur un total de 1100, soit près de 10% de la clientèle totale de l'institution. «Cette diminution représente entre huit et dix groupes en moins. Considérant qu'un groupe requiert l'équivalent de 1,5 professeur, c'est entre 12 et 15 professeurs qui perdent leur emploi en février si la situation n'évolue pas.» Le Pavillon-de-l'Avenir emploie actuellement 105 professeurs. C'est donc 15% de l'effectif qui pourrait être amputé.

M. Boucher précise que l'impact pourrait être moindre si le taux d'inscription est plus fort en février. «Dans le

meilleur des cas, c'est tout de même jusqu'à cinq professeurs qui perdront leur emploi», dit-il, réfutant la possibilité qu'à long terme, cette situation menace l'existence même des centres de formation professionnels pour adultes. «Notre clientèle est tout de même composée à plus de 50% de jeunes âgés entre 18 et 22 ans qui complètent leur formation après avoir terminé leur secondaire.»

MÊME IMPACT EN FORMATION GÉNÉRALE

Les effets négatifs se font aussi sentir au Centre de formation générale pour adultes de Kamouraska/Rivière-du-Loup, où les adultes peuvent terminer une formation secondaire. Alors qu'en 1998-1999, 209 personnes ont été référées par Emploi Québec, seulement 63 l'avaient été au 30 septembre dernier. Une diminution de 146 personnes. «C'est énorme, et je serais étonnée qu'Emploi Québec comble la différence totale en référant de nouveaux individus avant la fin de l'année», dit la directrice, Suzanne Raymond.

Cette dernière estime que cinq professeurs, soit 20% de l'effectif actuel de 25 enseignants, pourraient être remerciés. «Nous craignons que le ministère ampute aussi nos subventions, puisqu'il nous octroie un montant en considérant un certain nombre d'équivalents à temps plein. Si le nombre de professeurs diminue, notre aide pourrait en être réduite d'autant.»

M^{me} Raymond dit avoir identifié une autre problématique. «Emploi Québec réfère de moins en moins de gens qui ne désirent que terminer leur formation secondaire, sous prétexte qu'un diplôme secondaire (DES) ne mène à rien. Mais c'est totalement faux. Un DES c'est valable, et plusieurs employeurs l'exigent pour une foule d'emplois.»

M. Boucher conclut en affirmant que les autres centres du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, voire de toute la province, vivent la même problématique.

Coiffes et parures audacieuses



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Les étudiants en design de présentation du cégep de Sainte-Foy, ont leur façon bien à eux de vouloir franchir le cap de l'an 2000. Pour ce faire, ils ont réalisé 24 travaux des plus spéciaux qui, jurent-ils, permettront de recréer des parures qui feront tourner bien des têtes. Ces réalisations sont exposées depuis hier, jusqu'au 6 janvier, au foyer de la salle Albert-Rousseau. Des répliques seront mises aux enchères le 22 décembre, entre 19 h et 21 h. Sur notre photo, quelques créatrices, de gauche à droite, Jessica Bédard «Un quotidien magique», Pascale Renaud «Le libraire» et Chloé Boulanger «Tempête de pollen».

Le libéral Michel Després s'en prend au ministre «de la Capitale»

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Le député libéral de Limoilou, Michel Després, s'en est pris hier au ministre responsable de la Capitale, Paul Bégin, qu'il a accusé d'être «déconnecté quant à la gestion des priorités».

Selon la critique libérale, qui participait hier à un bilan du Parti libéral de la première année du deuxième mandat du gouvernement péquiste, M. Bégin permet à son gouvernement de trouver de l'argent pour la Commission de la capitale nationale alors que les fonds manquent dans la région pour les groupes communautaires et les soins de santé.

M. Després a cependant indiqué qu'il

ne faut pas couper les vivres à la Commission, mais plutôt «on doit augmenter les dépenses de l'État dans les besoins sociaux».

450 000 \$ POUR UN MONUMENT

Je n'ai pas de problème à augmenter de 2 millions \$ le budget de la Commission ou à trouver 450 000 \$ pour un monument (pour le millénaire). Mais quand il manque 650 000 \$ pour 270 enfants dysphasiques ou qu'il y a insuffisance de budget pour les organismes communautaires ou des équipements cliniques, c'est qu'on ne met pas les priorités aux bonnes places.»

M. Després a réitéré qu'il n'est pas contre l'idée d'un monument pour le millénaire.

«Je pense qu'on aurait dû le reporter.

Je ne dis pas de l'annuler. Il y a une politique culturelle du 1% au Québec. Mais si on n'est pas capable de le faire, cette année, ça va changer quoi que ce soit la fasse l'année prochaine, dans 18 ou 24 mois?»

M. Després a admis qu'au niveau régional, «un développement se produit en haute technologie et en recherche», qui se traduit par la création d'emplois. Mais, a-t-il tenu à affirmer, le chômage, s'il est en baisse depuis plusieurs mois, demeure plus élevé qu'en 1986-1987. Le député de Limoilou a aussi avancé que plusieurs dossiers ne seraient pas réglés malgré les promesses du gouvernement, de l'avenir de l'aéroport de Québec, à l'engagement de tenir à Québec les négociations avec les syndicats du monde de la santé ou de l'éducation.

Félicitations à l'équipe de football du Rouge et Or!



Merci

aux commanditaires

et aux milliers de supporters



UNIVERSITÉ LAVAL
Aujourd'hui Québec, demain le monde.

L'ASSOCIATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Projet de 1,8 M\$ à Pointe-à-la-Renommée

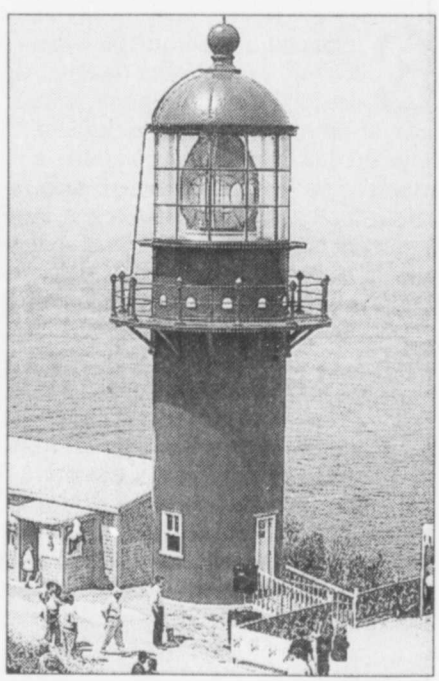
GASPÉ — Le Comité de développement de l'Anse-à-Valleau caresse un important projet de développement du phare de Pointe-à-la-Renommée et de la ferme Tapp, une des plus vieilles de Gaspé.

Le plan de mise en valeur, évalué à 1 818 200 \$, s'échelonne sur cinq ans. «Nous souhaitons revaloriser les sites du phare de Pointe-à-la-Renommée et de la ferme: une des plus intéressantes en Gaspésie, raconte la présidente du Comité, Blandine Poirier. En fait, nous voulons devenir la porte d'entrée touristique de Gaspé.»

Le projet prévoit, entre autres, l'embauche d'un coordonnateur à plein temps, le développement d'une exposition interactive sur les communications, l'installation d'une éolienne sur le site du phare de Pointe-à-la-Renommée (le plus vieux au pays) et la relocalisation du bureau d'information touristique, de Gaspé à l'Anse-à-Valleau.

Le document déposé à la Ville de Gaspé prévoit aussi l'amélioration de plusieurs infrastructures dont l'accès au site du phare. La ferme, revampée, deviendrait un relais pour les visiteurs «Nous souhaitons également revitaliser le village de l'Anse-à-Valleau et exploiter son fort potentiel touristique.»

Pour réaliser ce plan quinquennal, le Comité mise sur l'appui des instances fédéral et provincial. «Les gouvernements ont le devoir de nous aider, affirme M^{me} Poirier. H.M.



Le plus vieux phare au pays.

LÉVIS Concert de Noël

Le nouvel Orchestre symphonique de Lévis, sous la direction de Guy Lavigne, donnera son concert de Noël le samedi 11 décembre, à 20 h, à l'église Notre-Dame-de-Lévis. Accompagné d'une centaine de choristes de la rive sud, le ténor Yves Cantin offrira au public des airs de Noël et des œuvres classiques. Les billets (10 \$) sont en vente dès maintenant à la billetterie de la Galerie Louise-Carrier (838-6000) et à la Maison de la Musique Bernard-Bonnier. Pour informations: 838-4191 et 838-8895. M.S.-P.

CONSEIL DES AÎNÉS Audiences publiques

Comme le prévoit une clause dans la Loi sur le Conseil des aînés, la commission parlementaire sur la culture tiendra des audiences publiques à compter du 22 février 2000, dont le but est de procéder à une évaluation du conseil créé en 1993. Au cours des prochains mois, trois organismes culturels (le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et la Commission des biens culturels) seront soumis au même examen. Le président de la commission, le député de Matane Matthias Rioux, invite les personnes et organismes

intéressés à exprimer leur opinion sur le Conseil des aînés à faire parvenir un mémoire au plus tard le 4 février.

SAINTE-MARIE Consultation sur le bassin de la Chaudière

Une vaste consultation de la population du bassin versant de la rivière Chaudière est sur le point d'être lancée par le COBARIC, a fait savoir son président, Pierre-Maurice Vachon, hier. C'est de fait la population des 93 municipalités du bassin versant de la Chaudière qui sera invitée à se prononcer sur le schéma directeur de l'eau élaboré par le COBARIC et sur son mode de financement. Dans cette perspective, le COBARIC tiendra quatre rencontres publiques d'information et de consultation qui se dérouleront à Saint-Romuald le 27 janvier, à Saint-Georges le 1^{er} février, à Sainte-Marie le 3 février et à Lac-Mégantic le 9 février. Un schéma directeur de l'eau (SDE) est un outil de planification destiné à orienter et à prioriser les actions et les projets relatifs à l'eau d'un bassin versant. À compter du 6 décembre, une version abrégée du SDE pourra être consultée dans les bureaux des 8 MRC du bassin et sur le site Internet du COBARIC (www.cobaric.qc.ca). Le document est accompagné d'un questionnaire d'évaluation auquel la population est invitée à répondre. M.S.-P.

RAPPORT DU CORONER

Beaucoup de questions subsistent concernant la mort de Georgette Lebrun

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Comment cela se fait-il qu'un malade peut quitter l'hôpital sans que personne ne s'en aperçoive? Pourquoi les patients n'ont-ils pas un bracelet qui permettrait de les retracer? »

Ce sont les interrogations qui demeurent dans l'esprit d'Yvonne Lebrun, au terme de sept jours d'enquête du coroner sur le décès de sa sœur Georgette, morte après une chute de trois étages de la fenêtre de sa chambre à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. On a mis deux heures à la découvrir. M^{me} Lebrun s'était aussi enfié par taxi, sans se faire remarquer, la nuit précédente.

Le coroner Gabriel Garneau a pris l'initiative plutôt inusitée d'interroger publiquement hier, lors d'un ajournement, la sœur de la défunte, qui a assisté à tous les témoignages, sur les trous qui demeurent encore dans l'enquête qui vise à éclaircir les circonstances de ce décès. M. Garneau croyait se souvenir avoir déjà fait une recommandation en faveur d'un bracelet pour les malades hospitalisés lors d'une enquête précédente.

Par ailleurs, les témoignages d'une nouvelle cohorte d'infirmières de l'hôpital l'Enfant-Jésus, qui étaient en devoir dans les jours précédant la mort de M^{me} Georgette Lebrun ont illustré les « déficiences », sinon « les défaillances dans la transmission d'information » d'une équipe à l'autre,

commentait M^{me} Pierre Leclerc, procureur de la famille Lebrun-Perron.

« Les lignes de communication sont brisées. Les infirmières ne se transmettent pas toute l'information. Cela démontre qu'on avait raison de faire cette enquête », disait-il en entrevue, dans un corridor du palais de justice où se poursuivait l'enquête du coroner Gabriel Garneau sur les circonstances de ce décès, survenu dans la nuit du 30 au 31 octobre 1998.

La jeune infirmière de garde dans la nuit du décès ne savait pas que M^{me} Lebrun avait une plaie et un pansement sous sa ceinture de contention.

L'assistante-infirmière-chef de jour Isabelle Villeneuve ignorait, elle, que M^{me} Lebrun avait eu des idées délirantes la nuit précédente avant de fuguer. Elle a lu dans les notes au dossier qu'on lui avait prescrit un médicament antipsychotique. Cette infirmière a su que la patiente avait été contentonnée en observant la présence d'une contention dans le lit. Elle avait seulement été renseignée, par son homologue de nuit, sur la fugue de M^{me} Lebrun. C'est M^{me} Villeneuve qui accompagnait le médecin de l'équipe



Le coroner Gabriel Garneau.

d'ORL venu vérifier l'état de M^{me} Lebrun le 30 au matin; lorsqu'il a été interrogé le mois dernier, dans le cadre de cette enquête, ce médecin, le D^r Gaétan Fradet, a indiqué, pour sa part, qu'il ne lisait pas les notes des infirmières.

Interrogé à son tour, le coordonnateur de nuit des soins infirmiers, Robert Sansfaçon, a, pour sa part, indiqué qu'il y a entre 15 et 20 patients agités et confus certaines nuits à l'hôpital (dans l'aile psychiatrique surtout), mais qu'il n'avait jamais vu de fugue provoquée par cette cause dans le département de chirurgie. Il n'a pu expliquer le délai d'une heure avant que les policiers soient appelés en renfort la nuit où M^{me} Lebrun est morte. Qu'on

ait mis deux heures à le retrouver ne lui semblait pas un long délai. Certains fugeurs ont déjà eu le temps de se rendre prendre le bus à la gare centrale avant qu'on les retrace, a-t-il dit. Il estimait cette nuit-là que M^{me} Lebrun avait à nouveau fait une fugue.

Selon ce témoin, c'est aux familles de surveiller la nuit les patients confus en chirurgie. La coordonnatrice des soins infirmiers de soir lui a révélé récemment avoir demandé à la fille de M^{me} Lebrun de prendre soin de sa mère, a-t-il témoigné. Caroline Perron aurait refusé, selon ce qu'il a appris. Cette coordonnatrice ne fait pas partie jusqu'ici de la liste des témoins qu'entendra le coroner Garneau. Dans les témoignages déjà rendus, la famille Lebrun-Perron a présenté une version différente, se déclarant disponible pour cette tâche, si on lui en faisait la demande.

Enfin, la procureur du coroner, M^{me} Nathalie Gagnon, a vérifié à nouveau auprès des témoins appelés hier que ce n'est que cet automne, juste avant l'enquête du coroner, que l'hôpital l'Enfant-Jésus a entrepris de rediffuser à ses employés de l'information sur les procédures de recherches de patients en fugue et sur la consultation obligatoire avant une prescription d'Haldol. De la formation a aussi été donnée, depuis septembre, sur la contention ainsi que sur l'état de confusion qui peut suivre une intervention chirurgicale sous anesthésie.

OPTION SUBARU
2505, Henri-Bourassa
Québec
(418) 648-9518

VACHON SUBARU
1093, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie de Beauce
(418) 387-7510

ACADIA SUBARU
boul. de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand
Québec (418) 681-6000

LÉVIS SUBARU
4980, boul. de la Rive-Sud
Lévis
(418) 833-1960

GRATUIT**
Une paire de skis
DYNASTAR à l'achat
d'une Forester Édition
Dynastar

FORESTER
ÉDITION
DYNASTAR



349 \$ /mois*

transport et préparation inclus

FORESTER L

Plus

- Transmission automatique
- Porte-skis • Marchepieds
- Climatiseur • Sièges avant chauffants • Entrée sans clé
- Régulateur de vitesse
- Signature **DYNASTAR**
- Commandes gainées de cuir • Peinture couleur platine métallisé • Parements de côté et pare-chocs couleur ardoise métallisé **plus** une paire de skis **DYNASTAR** gratuite**

Du style. Du caractère.

Imaginez un peu. La tenue de route d'une voiture. De la puissance à revendre. De la place pour vos amis et tout leur attirail. Une faible consommation d'essence. La fiabilité légendaire. Les freins ABS. La maniabilité et la sécurité uniques de la traction intégrale à prise constante Subaru. *Voilà pour le caractère.* Maintenant imaginez ceci: les lève-glaces et le verrouillage électriques, le système de son de 80 watts, les glaces teintées, plus toutes les caractéristiques de l'Édition Dynastar. *Voilà pour le style.* Passez faire un essai routier dès aujourd'hui. Il ne vous restera qu'à préparer votre équipement et à opter pour une station de ski.

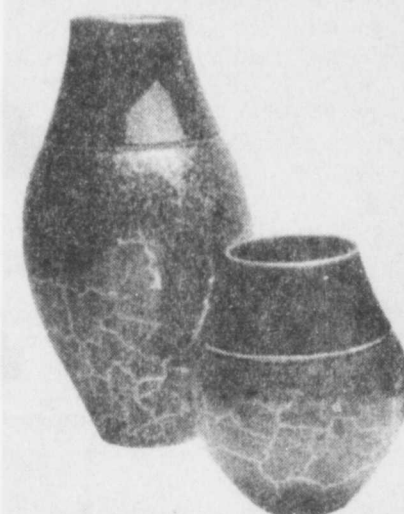
Forester. La robustesse d'une sportive utilitaire, la souplesse d'un champion des bosses.

SUBARU
L'atTraction intégrale^{MD}

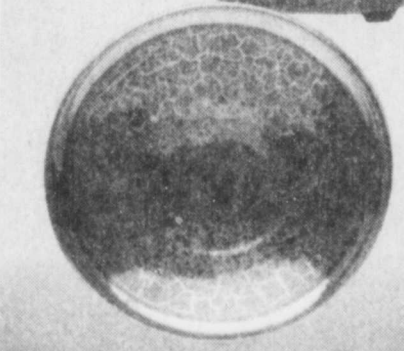
* Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. FORESTER L automatique; versement initial de 2695 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20000 km par année. 8¢ du km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Production limitée. Sujet à l'approbation de crédit. Le véhicule peut différer du modèle illustré. L'offre se termine le 31 décembre 1999. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails. ** La Forester L Édition Dynastar est livrée avec des skis Outland 9 de Dynastar. Une planche à neige Zen de Original Sin peut être substituée aux skis.

Jean-Luc Brassard,
deux fois champion
du monde en ski acrobatique

Pauline Pelletier



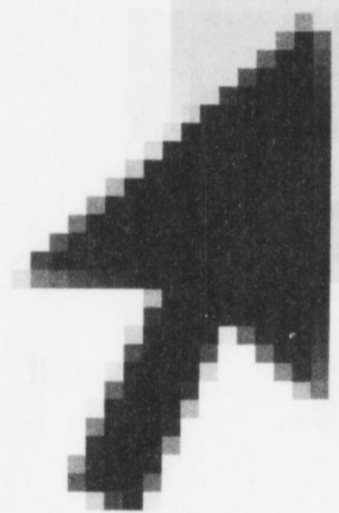
Originaire de la région de Québec, Pauline Pelletier est reconnue internationalement. Ses œuvres, subtil mélange de terre et de métal, possèdent un charme discret et un cachet original avec, parfois, un clin d'œil malicieux.



La boutique
pierre Robitaille
Place Ste-Foy
653-7260

Cliquez

sur www.eposte.ca



La Poste électronique^{MC} – le seul bureau de poste électronique entièrement sécurisé au monde.

Participez à une autre première canadienne. Contribuez à bâtir le monde de demain et à faire du Canada le pays le plus branché au monde – utilisez la Poste électronique^{MC}. Rendez-vous à www.eposte.ca et inscrivez-vous afin d'obtenir votre propre Boîte aux lettres électronique^{MC}, entièrement **sécurisée** et **gratuite**.

La Poste électronique vous permet d'envoyer et de recevoir votre courrier, y compris vos factures, en toute sécurité. Éventuellement, vous pourrez recevoir de la correspondance provenant des magasins, institutions financières, organismes gouvernementaux et autres établissements de votre choix, et même décider quelles publicités vous désirez recevoir. Tout cela, **gratuitement**. Au fur et à mesure qu'elle évoluera, la Poste électronique vous offrira de plus en plus de possibilités. Toujours à partir d'un seul site Web, et en parfaite **confidentialité**.

Hâtez-vous d'obtenir votre boîte aux lettres électronique. Participez à une autre première canadienne. Inscrivez-vous, activez votre boîte aux lettres et courez la chance de gagner

100 000 \$

Pour en savoir plus, composez le 1 877 885-8049.



www.eposte.ca



MC Marque de commerce de la Société canadienne des postes, utilisée sous licence.
† Le symbole «e», marque de commerce de la Société canadienne des postes, et le symbole «e», marque de commerce de Cebra Inc., sont utilisés sous licence.

Pour en savoir plus sur la Poste électronique ou sur le règlement du concours, composez le 1 877 885-8049 ou rendez-vous à www.eposte.ca. Le concours commence le 26 novembre 1999 et se termine le 14 janvier 2000. Aucun achat requis pour participer au concours. On peut y participer de deux manières: 1) en s'inscrivant et en activant une BALEC^{MC}; 2) s'il est impossible de s'inscrire par voie électronique, on peut envoyer son nom, adresse et numéro de téléphone dans une enveloppe portant la mention «CONCOURS DE LA POSTE ÉLECTRONIQUE: INSCRIVEZ-VOUS ET GAGNEZ», à l'adresse suivante: C.P. 1160, 31, rue Adelaide Est, Toronto, ON M5C 2K5 (limite d'une inscription par personne par la poste). Tous les tirages de BALEC^{MC} seront automatiquement inscrits. Tous les gagnants du concours devront s'engager à en respecter le règlement et, pour avoir droit à leur prix, devront répondre correctement à une question réglementaire, dans un laps de temps limité. La valeur des prix est établie comme suit: 6 prix hebdomadaires de 10 000 \$ CA et un grand prix de 100 000 \$ CA. Les chances de gagner sont fonction du nombre d'inscriptions admissibles reçues. On peut obtenir le règlement complet du concours en faisant parvenir une demande écrite à l'adresse mentionnée plus haut ou à www.eposte.ca. Le concours est exclusivement réservé aux résidents du Canada.

Les ambulanciers réévaluent leur rôle

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Alors que le gouvernement a mandaté un comité pour scruter à la loupe le système préhospitalier d'urgence au Québec, des techniciens ambulanciers d'un peu partout en province ont décidé de prendre le taureau par les cornes et de se pencher sérieusement sur l'exercice de leur profession.

35
techniciens
réunis
en journée
d'étude

Quelque 35 techniciens se sont réunis en fin de semaine à Québec pour une journée d'étude. Ils bénéficient de l'appui de 400 de leurs collègues, réunis au sein du Comité ad hoc pour la représentation des intérêts professionnels des techniciens ambulanciers.

L'un des instigateurs de ce comité, André Caron, a indiqué que le seul objectif du groupe était de présenter au comité gouvernemental une position professionnelle, non liée aux intérêts syndicaux ou patronaux. Le seul critère d'adhésion au comité est d'être technicien ambulancier certifié, et intéressé par les questions de nature professionnelle.

Les discussions qui se sont déroulées samedi dans les locaux de la Régie régionale de la santé ont permis d'identifier quatre thèmes de travail : la formation des techniciens ambulanciers, l'assurance qualité, la définition des actes ambulanciers et l'encadrement des actes médicaux qu'ils posent.

Au terme de sa réflexion, le comité ad hoc pourrait par exemple proposer la formation d'un comité national qui au-

rait autorité sur les techniciens et sur leurs actes, illustre André Caron. Les techniciens n'ayant aucun ordre professionnel, ils relèvent uniquement de leur employeur, qui lui doit rendre des comptes aux régies régionales de la santé.

Dans son rapport de 1997-1998 sur les services préhospitaliers d'urgence, le Vérificateur général Guy Breton a identifié cette chaîne hiérarchique comme une lacune. Le gouvernement paie des gens sur qui il n'a que peu de contrôle et est incapable de garantir la qualité de leur travail, disait-il en substance.

DEPUIS OCTOBRE

En octobre, le gouvernement a annoncé la formation d'un comité, sous la présidence d'André Dicaire, ex-sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, pour analyser le système actuel et en proposer une révision.

Le Comité Dicaire a créé divers sous-comités chargés notamment d'étudier les aspects cliniques de la pratique ambulancière, l'organisation des services, le financement et la législation. Il doit remettre son rapport en juin 2000.

Le fait que des techniciens ambulanciers se regroupent sous un chapeau strictement professionnel est une première au Québec, souligne pour sa part André Caron.

Il faut dire que le métier de technicien ambulancier est récent chez nous. Il n'y a pas si longtemps, ce travail était effectué par des employés des maisons funéraires, et consistait bien plus en transport de blessés qu'en intervention de première ligne.

ÉTUDE

Les journalistes canadiens partagent les mêmes valeurs

PATRICK WHITE
Reuters

■ QUÉBEC — Les journalistes canadiens sont pour la plupart des hommes âgés dans la quarantaine qui se disent relativement progressistes et partagent les mêmes valeurs, selon une longue étude rendue publique en fin de semaine.

« S'il y a deux solitudes au Canada, ce n'est pas entre les journalistes anglophones et les francophones », a indiqué Florian Sauvageau, directeur de l'école de journalisme de l'Université Laval, à Québec, et coauteur de l'étude.

« Qu'ils soient francophones ou anglophones, et quelle que soit l'entreprise de presse, il y a un ensemble de valeurs communes, mais il y a des variantes », a-t-il ajouté.

Le professeur de l'Université Laval a publié récemment « Les journalistes canadiens », une recherche de longue haleine menée avec David Pritchard, professeur de journalisme à l'Université du Wisconsin à Milwaukee, en se basant sur les résultats d'une enquête réalisée en mai 1996 auprès de 550 journalistes canadiens par la firme de sondage CROP.

UN ENSEMBLE DE VALEURS

« Il y a un ensemble de valeurs que tous les journalistes canadiens partagent », estime Florian Sauvageau en citant par exemple la transmission fidèle de l'information, la possibilité de donner la parole au public, l'enquête sur les gouvernements et organismes publics, de même que l'analyse des enjeux difficiles.

Globalement, les journalistes canadiens — dont les trois quarts sont des hommes — sont âgés d'un peu plus de 40 ans, ont 15 ans d'expérience et se considèrent de centre-gauche. Plus de 65% d'entre eux sont syndiqués, et leur salaire moyen atteint 51 000 \$ canadiens. Environ 58% d'entre eux sont diplômés et 23% sont à l'emploi des sociétés d'État Radio-Canada et CBC.

Soulignant certaines différences entre les journalistes, Sauvageau montre que les journalistes de plus de 30 ans, qui possèdent plus de diplômes, travaillent plus souvent pour le réseau de radio-télévision national, Radio-Canada, et sont beaucoup plus syndiqués que leurs confrères.

« Les plus vieux gagnent souvent le double du salaire des jeunes. On parle de différence colossale. »

Par ailleurs, les jeunes journalistes de moins de 30 ans lisent en général les tabloïds, alors que leurs aînés préfèrent les grands journaux. Les jeunes favorisent moins les enquêtes et le rapport fidèle des propos de personnalités.

Les journalistes des sociétés d'État préfèrent enfin le journalisme de service public, plutôt que le journalisme commercial, conclut l'étude.

DÉTENTION ILLÉGALE

Le policier versera 2000 \$ à un citoyen

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Pour avoir détenu illégalement un citoyen, un enquêteur de la Sûreté du Québec est condamné à lui verser 2000 \$ en dommages.

En décembre 1994, l'enquêteur Michel Thibodeau était venu de Notre-Dame-du-Lac en compagnie d'un collègue pour continuer une enquête sur un incendie qu'on croyait d'origine criminelle. Les deux policiers se sont rendus à Saint-Nicolas, chez le demandeur aujourd'hui âgé de 34 ans, et ont conduit celui-ci au poste de Laurier-Station pour procéder à son interrogatoire. En tout, la détention illégale devait durer une heure et demie.

Une plainte a ensuite été portée au commissaire à la déontologie policière, et l'enquêteur a plaidé coupable à l'accusation d'avoir abusé de son autorité en détendant le justiciable alors que celui-ci n'était pas en état d'arrestation. Le comité de déontologie a prononcé une réprimande.

Le juge André Gervais, de la Cour supérieure, n'a par ailleurs pas retenu les prétentions du citoyen sur des actes de violence verbale et physique reprochés au policier. C'est donc pour la seule détention illégale qu'il le condamne à verser des dommages de 2000 \$. L'enquêteur Thibodeau, estime le tribunal, a agi plutôt par manque d'expérience que de façon mal intentionnée.

RIMOUSKI

Pas de bogue de l'an 2000

La Ville de Rimouski a pris tous les moyens à sa disposition pour contrer le fameux bogue de passage vers l'an 2000. Hier en conférence de presse, le maire Michel Tremblay s'est fait très rassurant. « Nous avons fait nos devoirs et nous sommes en mesure d'affirmer que la population pourra bénéficier de tous les services de sécurité publique, de circulation, d'alimentation en eau de consommation ou de lutte contre les incendies », affirme le maire. Même discours rassurant du directeur général Jean Matte, qui affirme qu'un comité spécial, regroupant 24 personnes, a pris toutes les mesures pour parer à toute éventualité. « Plus de 700 items ont été inventoriés et inspectés. Le personnel des services de police et de tout département jouant un rôle en sécurité publique, disposeront de tous les équipements de communication et de télécommunication. » Trente-deux personnes sont identifiées pour être en place aux postes stratégiques de 23 h le 31 décembre 1999 jusqu'à 1 h le 1er janvier 2000. En plus de la conférence de presse, un dépliant explicatif sera acheminé dans tous les foyers de Rimouski. « Nous prenons aussi tous les moyens pour rassurer notre population », a conclu le maire Tremblay. E.W.



Michel Tremblay

Blazer Édition Spéciale 2000. Votre assurance tous risques.



L'ÉDITION SPÉCIALE BLAZER 2000 COMPREND :
DES MARCHEPIEDS SANS FRAIS.

318 \$ /mois*
location 36 mois
Transport et préparation inclus

30 538 \$
à l'achat**

1,9%
à l'achat***

Comptant	Mensualité
0 \$	448 \$
2 267 \$	378 \$
4 266 \$	318 \$

- Moteur Vortec 4300 V6 de 190 HP
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée
- Système antiblocage à disques aux 4 roues
- Sacs gonflables côtés conducteur et passager
- Climatiseur
- Verrouillage des portes, rétroviseurs chauffants et vitres à commande électrique
- Pont arrière autobloquant
- Suspension tout-terrain
- Régulateur de vitesse et volant inclinable
- Lecteur de disques compacts
- 4 roues motrices

GM L'Association Marketing des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux Blazer 2000 neufs en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent (voir tableau de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 525 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12 \$ du km après 60 000 km. ** À l'achat, préparation incluse, transport (755 \$) et taxes en sus. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. *** Taux de financement à l'achat de 1,9% disponible jusqu'à 48 mois. Exemple de financement de 20 000 \$ à 1,9% : 48 versements de 433,03 \$, coûts en intérêts de 785,44 \$, coût total de 20 785,44 \$. **** Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com

CHEVROLET
Oldsmobile



FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

Jazz-fusion Jusqu'au 3 décembre 1999, à l'achat ou à la location d'un véhicule GM* neuf, vous courez la chance de gagner :
1-DES 50 FORAITS DE 4 BILLETST pour la soirée «Édition spéciale Jour de l'An 2000» du Festival International de Jazz de Montréal au Palais des Congrès de Montréal, le 31 décembre 1999.

Résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Aucun achat requis. Règlement disponible chez les concessionnaires participants (*Pontiac, Buick, GMC, Chevrolet, Oldsmobile, Cadillac). 25 forfaits pour chacune des deux divisions Pontiac et Chevrolet.

Bilète



*C'est le temps
des rapprochements.*



Nokia 5190 SCP

50\$

Après le rabais Fido de 50\$
Prix comprise

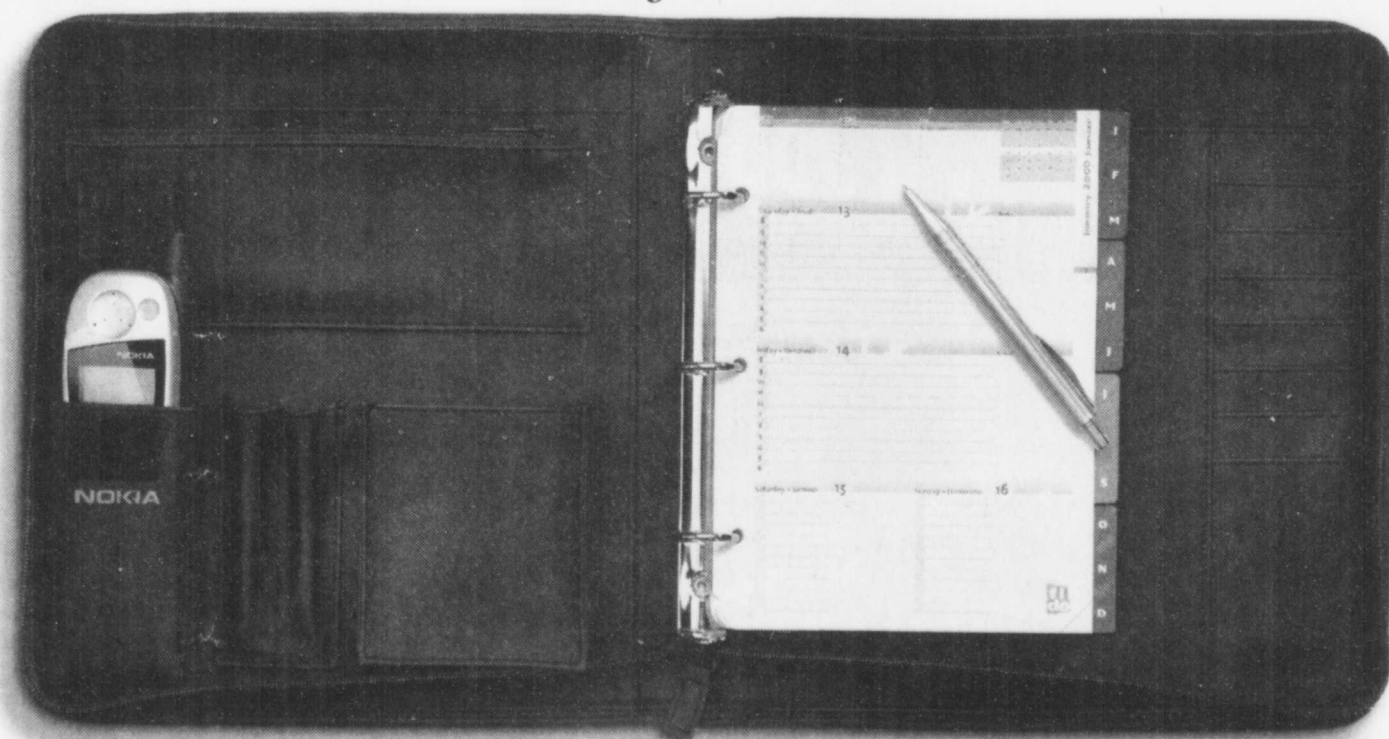
GRATUIT

Couvercle argent

Jusqu'au 31 décembre,
Fido favorise les échanges et les retrouvailles
avec une offre que vous ne reverrez pas
avant le prochain siècle. Rien de mieux pour
commencer le millénaire du bon pied!

GRATUIT

Planificateur de l'an 2000



Offre valide entre le 15 novembre et le 31 décembre 1999 pour toute nouvelle activation du Service Fido®. Un crédit de 50\$ sera porté à la première facture. Le Service Fido doit être activé pendant 30 jours consécutifs pour que le client ait droit au crédit. Ne pouvant être combinée à d'autres promotions, cette offre ne s'applique pas au Service Fidomatic™.

Après l'activation, il faut compter de 4 à 6 semaines pour la livraison du planificateur Fido. Jusqu'à épuisement des stocks.

Appelez-le par son nom :
1 888 482-FIDO
www.fido.ca

fido

Fido et Fidomatic sont des marques de commerce de Microcell Solutions Inc.

fido LES MAGASINS

- Place Sainte-Foy, édifice des Ailes de la mode, en face du Beaugarte
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1^{er} étage
- Galeries de la Capitale, 2^e étage

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Québec :

COMPLÉMENTE

FUTURE SHOP

COOPSCO

AUTOMOD

MINI-PAGE

LA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

TELE
DYNAMIQUE

BUREAU
EN GROS

CENTRE DE
DOMOTIQUE

MICRO
LOGIC

F460003

LE QUÉBEC LE CANADA

Sexiste la CSST?

Des études font ressortir le deux poids deux mesures contre les femmes

ANNE-MARIE VOISARD
Le Soleil

QUÉBEC — La règle du deux poids, deux mesures, persiste sur le marché de l'emploi. La Commission de santé et sécurité au travail (CSST) ne traite pas de la même façon les hommes et les femmes. En cas de litige, on leur posera plus de questions qu'à leurs collègues masculins, sur leur vie personnelle, leur famille...

Y a-t-il eu agression? On est davantage porté à croire qu'il s'agit d'une condition normale d'emploi: 38 % pour les femmes, au lieu de 30 % chez les hommes.

Ces données ont été présentées, hier, devant une assemblée de quelque 300 plaideurs de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Elles sont le résultat d'une étude menée par le Centre d'études des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE) de l'Université du Québec à Montréal. Les chercheurs ont analysé 152 décisions du Bureau de révision de la CSST et de la Com-

mission d'appel en matière de lésions professionnelles, rendues entre 1985 et 1997.

M^{me} Katherine Lippel, professeure à l'UQAM, a rappelé les conclusions d'une précédente étude sur les décisions de la CSST, portant celle-ci sur le stress au travail. On y révélait, entre autres, que des conditions jugées inusitées pour les hommes — exemple endurer des relations empoisonnées avec la clientèle, des collègues ou des superviseurs — pouvaient être considérées normales chez les femmes. La conférencière a cité quatre décisions du Bureau de révision des plaintes, mettant en cause des gardiennes de prison. Le harcèlement sexuel de la part des détenus était vu comme «normal».

Cette première étude portait sur 179 décisions, s'échelonnant de 1986 à 1994. Celle qui a suivi, et qui mène jusqu'en 1997, s'intéresse aux plaintes pour agressions. On constate qu'en révision et en appel, les hommes ont moins de succès que les femmes lorsqu'ils réclament une indemnisation. Par ailleurs, 92 % des agresseurs

sont des hommes. Plus souvent qu'autrement, quand la victime est une femme, l'agresseur est un de ses supérieurs. Les séqueles sont plus grandes pour les femmes. On note 85 % d'incapacité, contre 59 % chez les hommes. S'agit-il de scruter les causes de cette incapacité? Aux femmes, il sera demandé si leurs enfants, leur conjoint n'ont pas partie liée avec les problèmes. Ces intrusions dans la vie privée n'apparaissent pas au dossier des hommes.

Isabelle Alberne, vice-présidente de la Commission des légions professionnelles (CLP), qui était dans la salle, a cru bon d'intervenir pour suggérer que la même étude soit refaite en partant de la création de cette nouvelle instance, la CLP, en avril 98. Elle dit que la moitié des litiges se règlent désormais par voie de conciliation. Ce n'est pas le cas de Pierre Moffet, préposé au stationnement à la Ville de Montréal, qui a gagné sa cause devant la CLP, en septembre.

Agressé par un client qui refusait une contravention, l'agent a développé une phobie. Ça remonte à 1996. Il

n'est plus capable de faire son travail. C'est ce que vient de reconnaître la CSST. M. Moffet souffre de lésion professionnelle. Ça semble une première, pour ce qui est de ce genre d'incident.

LA PART DES PSYS

Les syndicalistes plaideurs, qui prenaient part à la rencontre d'hier, ont tous à composer avec des problèmes de santé et sécurité. La violence les préoccupe particulièrement. Chantal Auroseau, dont la thèse de doctorat porte sur le sujet, plus spécialement les ancrages de la violence, leur a donné des conseils sur la façon de traiter avec les victimes. Elle a situé la violence à différents niveaux. Exemple la pauvreté est une violence constante. Au travail, elle a insisté sur les situations de «double contrainte». Quoique vous fassiez, on vous reproche toujours votre choix.

Dans la discussion qui a suivi, la CSST fut encore prise à partie. Quelqu'un lui a reproché de ne pas reconnaître la violence. «La dimension psycho-sociale du travail ne relève pas que de la CSST», a souligné M^{me} Auroseau, pour qui les



LE SOLEIL JEAN-MARIE VILLENEUVE
Quoique vous fassiez, on vous reproche toujours votre choix, constate Chantal Auroseau

médecins et les psychologues ont leur part de responsabilité.

Pollués ou à sec

Le Saint-Laurent va mieux, mais la moitié des cours d'eau du monde sont mal en point

OTTAWA (PC) — Plus de la moitié des grands cours d'eau de la planète s'assèchent ou sont pollués, selon un rapport de la Commission internationale de l'eau, chargée par l'ONU d'étudier l'état de santé des cours d'eau dans le monde.

La commission ajoute qu'à cause de ces problèmes, les terres arables du monde sont menacées et cela pourrait conduire l'humanité à une crise. «Si l'on jette un coup d'oeil aux rivières qui s'assèchent, on remarque qu'elles sont toutes situées dans des régions où l'agriculture est très présente», affirme une consultante de la commission et spécialiste de l'eau, Arienne Naber.

Pour réaliser son étude, la commission a amassé des données au sujet de 500 cours d'eau provenant de scientifiques ou d'organisations non-gouvernementales de plusieurs pays.

L'inaction pourrait être catastrophique. En effet, en 2025, on estime qu'il y aura deux milliards d'habitants supplémentaires sur la planète, selon les chiffres de la commission.

Pour ce qui est du fleuve Saint-Laurent, la commission note qu'il éprouve encore des problèmes de pollution, mais elle ajoute dans son rapport que le Canada et les États-Unis œuvrent ensemble avec succès à l'amélioration de la qualité de ses eaux.

Ce rapport international survient au moment où le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, rencontre ses homologues provinciaux en Alberta pour discuter avec eux de la protection des eaux tant convoitées du Canada.

ABONDANCE CANADIENNE

Les rivières et les lacs du pays représentent environ 20 % des réserves d'eau douce de la planète. Cette abondance est convoitée par plusieurs entreprises qui voudraient bien exporter cette eau potable aux endroits où il y en a moins, surtout les États-Unis.

Le ministre Anderson désire ainsi en arriver à un accord selon lequel les provinces interdiraient toute exportation d'eau provenant des lacs et des rivières de leurs territoires. Certaines provinces, particulièrement la Colombie-Britannique, craignent que les efforts d'Ottawa ne soient contrecarrés par les poursuites éventuelles que certaines compagnies pourraient tenter en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les eaux canadiennes semblent alléchantes pour le reste de l'Amérique, mais elle est difficilement exportable au-delà de cette limite, selon M^{me} Naber. «On ne peut pas transporter cette eau pour la consommation humaine en Afrique, par exemple. Les Africains n'ont pas d'argent pour acheter cette eau», ajoute-t-elle.

La consommation humaine représente environ 20 % du total de l'utilisation de l'eau sur la planète, mais selon la spécialiste, les besoins les plus pressants sont du côté de l'irrigation. Arienne Naber affirme que l'amélioration de l'état des cours d'eau du monde demande une meilleure utilisation de la ressource, beaucoup moins de pollution et de meilleures techniques d'irrigation.

L'étude de la commission a conclu que les fleuves Amazoniens en Amérique du Sud et Congo en Afrique sub-saharienne sont ceux dont l'état de santé est le plus reluisant, car on ne retrouve pas de centres industriels sur leurs berges.

L'étude porte sur 500 cours d'eau dans le monde

Les fleuves Amazonie et Congo sont les plus en santé



Les navires ont quitté le port à l'aube pour le début de la pêche aux homards en Nouvelle-Écosse.

PÊCHE AUX HOMARDS

La saison s'ouvre dans le calme

La saison de pêche aux homards en Nouvelle-Écosse a débuté dans le calme hier, les pêcheurs étant trop occupés à installer leurs casiers pour protester contre l'abandon, par les pêcheurs autochtones, d'une entente visant à apaiser le conflit sur la pêche autochtone. Cette nouvelle saison de pêche commence au lendemain de l'abandon, par une bande amérindienne locale, de l'entente conclue il y a plusieurs semaines entre les pêcheurs non autochtones et autochtones. Cette entente permet aux pêcheurs autochtones de pratiquer leur activité en leur attribuant des permis officiels. En échange, les autochtones ont accepté de se soumettre aux règles qui régissent les activités des pêcheurs non-autochtones. Un porte-parole du ministère des Pêches a affirmé que l'atmosphère pourrait être plus tendue lorsque les pêcheurs commerciaux rentreront au port avec leurs prises ou bien si les inspecteurs du ministère saisissent des cages à homards de pêcheurs autochtones. (PC)

Charest ignorera Chrétien et Bouchard, référendum et Constitution

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Jean Charest ignorera, à court terme, aussi bien les questions constitutionnelles et référendaires que les déclarations de Jean Chrétien, à ce propos.

C'est ce qu'a fait savoir le chef du Parti libéral du Québec, à l'occasion d'un point de presse pour marquer, à sa façon, le premier anniversaire de la réélection du gouvernement péquiste de Lucien Bouchard.

Devant les médias, le leader libéral a soutenu «qu'un an après l'élection, nous ne pouvons que conclure que le Québec est sans boussole, sans orientation, sans aucune espèce de direction».

Les déboires d'Emploi Québec, les déficits qu'affichent des hôpitaux et le système d'assurance-médicaments de même que l'écart qui ne cesse de croître entre l'économie du Québec et celui de l'Ontario ne sont, dit-il, que quelques indices d'une débandade gouvernementale généralisée.

«Je ne crois pas que le gouvernement du Parti québécois avait un plan quand il a été réélu, a-t-il commenté. Je ne pense pas qu'il y avait un consensus clair dans leurs rangs où ils veulent aller et sur ce qu'ils veulent faire.»

M. Charest n'a pas consacré une ligne de son

bilan aux questions d'un futur plébiscite qui pourrait déclencher le premier ministre québécois Lucien Bouchard. Il n'a pas fait davantage allusion à la question constitutionnelle, ni à la trêve proposée par le chef du gouvernement fédéral, Jean Chrétien, de garder le silence sur ces deux questions, à la condition que Lucien Bouchard renonce à la tenue d'un référendum durant son mandat.

Aux journalistes, il a répondu qu'il n'entend pas consacrer d'énergie à ces questions aussi bien qu'à ses protagonistes. «Les gens veulent qu'on s'occupe des vrais problèmes», mentionnant qu'il s'agit de santé, d'emplois et d'éducation. «Ils en ont vraiment ras-le-bol de ces chicanes-là, de ce crépage de chignons entre MM. Chrétien et Bouchard.»

M. Charest a indiqué qu'il n'a pas espoir que le premier ministre du Canada avance la moindre proposition constitutionnelle. Selon lui, tout renouvellement passe plutôt par sa propre élection et des tractations avec les autres premiers ministres provinciaux.

Le meneur du PLQ a précisé qu'en matière de Constitution, il n'a aucunement l'intention d'accélérer la cadence: sa formation politique n'aura pas de nouvelle plate-forme électorale sur ce sujet avant 2002. Si Lucien Bouchard lance rapidement une nouvelle bataille référendaire — ce dont il semble douter —, le PLQ s'ajustera. Autrement, la population connaîtra la position des libéraux provinciaux «avant l'élection générale».

Chrétien reste vague

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Chrétien s'est à nouveau refusé à préciser la forme que prendra son intervention dans le cadre de la stratégie référendaire de son gouvernement.

En Chambre des communes, M. Chrétien s'est borné à répéter l'essence de son discours de la veille, prononcé à Hull, à l'issue du congrès de la section québécoise du Parti libéral du Canada.

Il a donc réitéré son offre de trêve, la qualifiant de très sérieuse et se disant «ravi» que M. Bouchard prenne le temps d'y réfléchir.

Interrogé par le chef du Parti réformiste Preston Manning, il a ensuite affirmé que ce n'était pas un accroc à la démocratie que d'exiger une majorité plus «claire» que 50 % plus un. Contrairement à ce que M. Manning prétend.

«On ne brisera pas un pays après un recomptage judiciaire parce qu'il y a un vote (de ma-

majorité) pour briser le pays, parce que la personne en question avait peut-être oublié ses lunettes à la maison», a répondu le premier ministre au chef de l'opposition.

Le nouveau député libéral de Mont-Royal, Irwin Cotler, et professeur de droit constitutionnel de 59 ans, n'hésite pas à prendre position au sujet de la stratégie référendaire libérale. Contrairement à plusieurs députés libéraux...

Dans une entrevue à la Presse canadienne, M. Cotler a dit hier qu'une majorité claire était certainement une majorité supérieure à 50 % des suffrages plus un.

«Si la Cour suprême avait voulu dire une majorité simple, elle aurait alors utilisé le mot majorité sans le mot «claire». Pour moi, quand la Cour a ajouté le mot «claire», c'est pour dire que ça signifiait plus de 51 %, a-t-il indiqué.



Le chef du PLQ, Jean Charest.

Duceppe ridiculise la trêve de Chrétien

Le chef du Bloc québécois s'est moqué, hier, de la trêve constitutionnelle proposée, la veille, par le premier ministre Jean Chrétien. «C'est complètement ridicule. Il dit que nous ne devrions pas parler de Constitution et, qu'alors, il n'y aurait plus de problèmes. Depuis 35 ans, ce ne sont pas seulement les premiers ministres souverainistes qui ont été impliqués dans ces discussions, mais aussi Jean Lesage, Daniel Johnson père et Robert Bourassa», a-t-il déclaré. «Autrement dit, ne parlez pas de chômage, il n'y aura pas de chômeurs. Toute une logique!», a ajouté M. Duceppe, sarcastique. Dimanche, M. Chrétien avait déclaré qu'il mettrait sa stratégie référendaire sur la glace si Lucien Bouchard promettait de ne pas tenir de référendum pendant le mandat actuel du gouvernement péquiste. Il y avait beaucoup de hargne et de mépris dans l'attitude de Chrétien hier, comme j'en ai vu aujourd'hui. Il a bâti sa carrière contre le Québec en tentant d'aller chercher des appuis dans l'Est et dans l'Ouest du Canada. C'est sa spécialité. (PC)

Victoire capitale de l'hôpital Montfort en cour

Un rappel concernant la protection des droits de la minorité francophone

JULES RICHER
Presse canadienne

■ OTTAWA — Après deux années et demie de lutte acharnée, les francophones de l'Ontario ont remporté une victoire majeure devant les tribunaux, hier.

La Cour divisionnaire de la province a cassé une décision du gouvernement Harris qui aurait entraîné le quasi-démantèlement de l'hôpital Montfort d'Ottawa, le seul établissement hospitalier francophone à l'ouest de la rivière des Outaouais.

Dans un jugement sans équivoque et unanime, les trois juges de la Cour divisionnaire soutiennent que la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario a contrevenu à la Constitution canadienne en ordonnant le transfert des services offerts par l'hôpital Montfort dans des établissements bilingues de la région d'Ottawa.

« Les directives (de la commission) qui visent à remplacer un grand éventail de services médicaux et de formation médicale vraiment francophones à Montfort par des services et de la formation fournis ailleurs dans un milieu bilingue (...) ne respectent pas le principe sous-jacent de notre Constitution qui exige la protection des droits de la minorité francophone », écrivent les juges.

À leur avis, il était erroné de supposer que des services bi-

lingues peuvent remplacer des services en français offerts dans une institution consacrée à cette fin.

La commission, poursuivent les juges, ne pouvait pas, dans sa décision, « faire fi du rôle constitutionnel plus vaste joué par l'hôpital Montfort en tant que centre vraiment francophone, nécessaire à la progression et à l'amélioration de l'identité franco-ontarienne comme minorité culturelle et linguistique en Ontario et à la protection de cette culture contre cette assimilation ».

REFAIRE LE TRAVAIL

Les juges demandent donc à la commission de refaire son travail à la lumière de leur décision et de présenter de nouvelles recommandations. Symbole de la lutte pour la préservation de Montfort, Gisèle Lalonde ne cachait pas son émotion. « C'est une grande victoire. C'est la plus grande victoire jamais acquise par la communauté francophone de l'Ontario », a-t-elle affirmé, en conférence de presse.

De cette façon, les Franco-Ontariens prennent, selon elle, leur place dans l'histoire. Ils peuvent désormais être traités d'égal à égal avec la majorité de la province, a affirmé M^{me} Lalonde. Elle a mené la bataille pour éviter la fermeture en prenant la tête du comité S.O.S. Montfort qui a multiplié les actions et les manifestations. Bon nombre de commentateurs ont qualifié cette mobilisation de réveil de la communauté francophone de l'Ontario.

Le gouvernement Harris a 30 jours pour en appeler du jugement.

OMG

Les Verts applaudissent McCain, mais les cultivateurs fulminent

HALIFAX (PC) — La décision de la compagnie d'aliments surgelés McCain de refuser d'utiliser des pommes de terre modifiées génétiquement a soulevé l'ire des fermiers... et la joie des écologistes.

Le Sierra Club du Canada et Greenpeace sont au nombre des organisations écologistes qui ont salué la décision de la compagnie McCain.

« McCain a pris ses responsabilités. Il s'agit d'une décision très importante », selon une porte-parole du Sierra Club, Lucy Sharratt.

« La compagnie a choisi de tenir compte de la préoccupation des consommateurs intéressés par une alimentation saine qui ne cause pas de tort à l'environnement », a-t-elle ajouté.

Mais les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et une coalition de regroupements de fermiers de l'Ontario ne l'entendent pas de cette oreille.

« C'EST DOMMAGE... »

« Il est dommage de constater que McCain a cédé aux pressions des groupes organisés, même s'ils ne représentent pas les intérêts de la population en général », a indiqué Jeff Wilson, porte-

parole d'un regroupement de 16 associations de fermiers de l'Ontario (Agricultural Groups Concerned about Resources and the Environment).

Selon lui, les pommes de terre qui ont été modifiées génétiquement ne présentent aucun danger pour la santé ou pour l'environnement.

FINI LES OMG

À compter de l'année prochaine, McCain, une compagnie du Nouveau-Brunswick, n'achètera plus de pommes de terre modifiées génétiquement en provenance des fermes canadiennes.

Le président de McCain, Harrison McCain, affirme avoir pris cette décision après des mois de pression de la part de consommateurs inquiets des conséquences que pourraient avoir ces aliments sur l'environnement et sur la santé des humains.

« Nous croyons que les organismes modifiés génétiquement sont très bons pour la science, mais pour le moment, très mauvais pour les relations publiques, a déclaré M. McCain. Trop de personnes sont inquiètes (...) et nous sommes en affaires pour donner aux clients ce qu'ils veulent, et non ce que nous pensons qu'ils devraient avoir. »

VOUS NE VOUS SEREZ JAMAIS SENTI AUSSI BIEN DEPUIS LA RÉCRÉATION!



L'AVALON 2000 Vous souvenez-vous de cette sensation d'entière liberté? Retrouvez-la. La nouvelle Avalon est animée d'un V6 tout simplement libérateur. Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi? Profitez-en. Vivez l'émotion que dégage son moteur VVT-i* de 210 chevaux. Accrochez-vous à chaque courbe, comme à un vieil ami retrouvé. Goûtez chaque seconde de relaxation bien méritée dans son habitacle luxueux. Savourez la satisfaction de savoir qu'on admire son extérieur redessiné. Et souriez. Parce que cette fois, l'aventure ne se termine pas au son de la cloche.



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les jeux olympiques spéciaux canadiens. *Système de distribution à colage variable intelligent. Système breveté de Toyota qui régule de façon continue le colage de distribution pour optimiser les performances et l'économie d'essence tout en réduisant les émissions de gaz d'échappement.

TOYOTA

1 888 TOYOTA-8 • www.toyota.ca

JULIE SURPRENANT

Campagne publicitaire pour la retrouver

MONTREAL (PC) — Dans une autre tentative pour retrouver Julie Surprenant, disparue depuis le 16 novembre à Terrebonne, la famille de l'adolescente de 16 ans a rédigé un appel qu'elle espère susceptible de toucher le coeur de tous ceux pouvant aider de près ou de loin à la localiser.

De plus, deux énormes panneaux en couleur portant la photo de cette adolescente ont été installés dans deux des endroits les plus passants de Montréal.

C'est Mireille Surprenant, la soeur de Michel, le père de la disparue, qui a rédigé hier, avec l'aide de personnes ressources, le texte dont le titre est: «Qui est Julie?»

«Julie c'est notre fille, notre soeur, notre amie, notre nièce, notre petite-fille, notre cousine, notre voisine, notre élève, notre gardienne, notre lutin de Noël au centre d'achat. Et Julie est partout, elle s'appelle aussi Amélie, Nathalie, Josée, Catherine, Sophie, Jolène, Mélanie...Tous des noms choisis avec amour.

«Mais Julie est quelque part. Elle est près de quelqu'un présentement. Cette ou ces personnes l'ignorent c'est sûr. Mais avez-vous bien regardé autour de vous? Si chaque personne prend le temps d'observer son environnement, de se demander si quelque chose semble différent et surtout de le signaler sur une ligne confidentielle, c'est sûr qu'on

va la retrouver. Même si vous n'habitez pas Terrebonne ou si vous ne prenez pas l'autobus 25 A.

«Ce simple geste de chacun de nous est important. N'oublions pas que le danger continue pour toutes les Julie. Donnons-nous la main, l'oeil et observons plus que jamais! Nous avons eu 16 ans ou nous aurons 16 ans, Julie c'est nous!»

La famille de la disparue a tenu à remercier les 600 bénévoles qui ont participé aux recherches.

C'est à la demande du Réseau Enfants Retour Canada que la firme Patios a installé un énorme panneau couleur de Julie Surprenant dans l'échangeur Turcot en direction de la Rive-Sud, et un autre à la jonction de l'autoroute Métropolitaine et du boulevard Décarie.

Au cours d'un bref entretien hier, M. Surprenant s'est dit à la fois déçu et heureux que les recherches n'aient pas permis de localiser sa fille. Pour lui, le fait que les chercheurs ne l'aient pas trouvée signifie qu'elle est encore en vie et qu'il y a toujours de l'espoir.

Les forces policières pensent que si Julie, vue pour la dernière fois à sa descente de l'autobus à une cinquantaine de mètres de chez elle, est en fugue, elle aurait devant toute la publicité que sa disparition suscite contacté un proche pour donner de ses nouvelles, sans pour autant dire où elle se trouve.

CLAUSES « ORPHELIN »

Les amendements tombent aujourd'hui

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — La ministre Diane Lemieux dépose, aujourd'hui, les amendements à son projet de loi controversé sur les clauses « orphelin ».

C'est ce qu'a indiqué l'entourage de la ministre du Travail au sujet de la législation qui a été contestée, en commission parlementaire, aussi bien par les groupes de jeunes que par le patronat, mais pour des raisons opposées.

Si l'opposition à l'Assemblée nationale n'y fait pas obstacle, les parlementaires s'attaqueront, en après-midi, à l'étude article par article du projet législatif. Trois changements majeurs sont à l'ordre du jour, admet la porte-parole de la ministre, sans préciser leur nature.

Les groupes de jeunes s'attendent à ce que deux modifications soient apportées sans discussion. Ils croient d'abord au retrait de la clause « crépusculaire », un dispositif qui prévoit, pour l'instant, que la loi disparaîtra en 2003. Ils estiment aussi que la ministre reviendra sur sa décision d'attendre à 2002 pour mettre en vigueur la législation.

Ce sont les interdictions à imposer aux employeurs et aux syndicats qui inquiètent ceux qui défendent les jeunes travailleurs. Martin

Koskinen, de Force Jeunesse, se demande, à cet égard, si M^{me} Lemieux tiendra compte de la décision de la Commission des droits de la personne. La semaine dernière, l'organisme a statué que le gel des échelons de salaire, imposé aux jeunes enseignants, en 1996-1997, est une « discrimination directe basée sur l'âge ».

ZONES GRISSES

M. Koskinen indique que le projet de la ministre du Travail comporte d'autres zones grises. Pour l'instant, déplore-t-il, l'allongement des échelles de salaire vers le bas n'est pas couvert par la proposition. Il a souligné qu'il faudra apporter des éclaircissements pour savoir si l'Etat a l'intention d'interdire les « doubles échelles » temporaires, qui réservent un plafond de rémunération plus bas et un avancement différent pour les jeunes salariés.

Les clauses « orphelin » sont des dispositions contractuelles donnant des conditions de travail, de retraite ou de salaire moindres aux employés engagés après la signature d'une convention collective. Les milieux patronaux ont notamment réclamé de pouvoir continuer à recourir à des telles clauses qui donneraient une flexibilité nécessaire aux entreprises tout en consacrant le droit à la libre négociation.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Inquiétudes dans la santé

OTTAWA (PC) — La communauté médicale canadienne est divisée à propos d'un nouveau projet de loi sur la protection des renseignements personnels. Si certains veulent que le secteur de la santé soit exempté de la législation, d'autres préféreraient qu'elle soit encore plus sévère.

Le projet de loi C-6, présentement étudié par un comité sénatorial, stipule qu'une personne doit donner son accord avant que tout renseignement personnel à son sujet soit recueilli ou utilisé.

Le but recherché par la loi C-6 est d'imposer certaines balises quant à la confidentialité en rapport au commerce électronique. Les nouvelles technologies de l'information permettent déjà aux compagnies privées de « fouiller » dans les dossiers médicaux et autres rapports privés à des fins de marketing. La loi s'imposerait à toutes les industries réglementées par le gouvernement fédéral et, d'ici quatre ans, à toutes les compagnies du secteur privé.

Mais le projet a dû affronter une féroce résistance de la part du ministre de la Santé de l'Ontario, de l'Association des pharmaciens du Canada et d'autres firmes privées, qui affirment que cette loi empêchera tout échange d'information médicale utile pour la recherche.

De leur côté, l'Association médicale du Canada (AMC), le Collège des médecins de famille du Canada et l'Association dentaire canadienne estiment que le nouveau règlement n'est pas assez sévère.

Ces derniers groupes ont informé les sénateurs, hier, que le projet de loi ne va pas aussi loin que leur code de déontologie. Ils y proposent une série d'amendements, incluant la mise en annexe à la loi C-6 de leurs propres règles de confidentialité.

EN BREF

Pettigrew nie

Le ministre du Commerce international Pierre Pettigrew a catégoriquement nié, hier, les accusations de favoritisme et de fraude électorale récemment portées contre lui. «Selon les informations fournies par mon agent officiel à l'élection de 1997, toutes les dispositions de la Loi électorale du Canada ont été respectées», a-t-il indiqué dans un communiqué émis hier soir. Le quotidien *National Post* révélait samedi dernier que Louis-Philippe Rochon, un homme d'affaires actuellement en prison pour le meurtre de son associé, avait affirmé avoir offert 10 000 \$ à la caisse électorale du député lors des dernières élections. Une déclaration qu'il aurait faite sous serment. Or, le rapport électoral de M. Pettigrew mentionne uniquement une contribution de 1000 \$ de M. Rochon, qui dit aussi avoir fourni des services de transport à l'organisation Pettigrew. (PC)

Montana 2000.
L'aventure en famille
à un nouveau nom.

CARACTÉRISTIQUES	Montana (10M16)	Ford Windstar LX	Dodge Caravan (ens. 26T)	Honda Odyssey LX	Toyota Sienna LE
Revêtement latéral de carrosserie	Coloré	N/d	N/d	N/d	N/d
Éclairage à contrôle automatique	Inclus	N/d	N/d	N/d	Inclus
Sacs gonflables latéraux côtés conducteur et passager	Inclus	Opt.	N/d	N/d	N/d
Banquette arrière troisième rangée	50/50 divisé	Banquette	Banquette	Banquette	50/50 divisé
Filtre à air (pollen)	Inclus	N/d	N/d	Inclus	N/d
Lecteur de disques compacts	Inclus	Opt.	Opt.	Opt.	Inclus
Glaces arrière de cascade pivotante	Commande électrique	Manuelle	Manuelle	Inclus	N/d
Minors chauffants	Inclus	N/d	N/d	Opt.	N/d
Feux antibrouillard	Inclus	N/d	N/d	Inclus	N/d
Système antiblocage	Inclus	Opt.	Opt.	Inclus	Inclus
Dispositif antivol PASSKey III	Inclus	N/d	N/d	N/d	N/d

Empatement court

Comptant	Mensualité
0 \$	378 \$
1779 \$	328 \$
4195 \$	258 \$

★★★★★
Sécurité cinq étoiles
La Montana de Pontiac a reçu la mention cinq étoiles, l'indice de sécurité le plus élevé, à la fois pour le conducteur et les passagers, lors de tests d'impact latéral.

Empatement allongé

Comptant	Mensualité
0 \$	418 \$
1354 \$	378 \$
3771 \$	308 \$



Modèle à empatement court 258 \$ /mois Location 36 mois Transport et préparation inclus	2,9% à la location**	Modèle à empatement allongé 308 \$ /mois Location 36 mois Transport et préparation inclus	ou 1,9% à l'achat**
---	--------------------------------	---	---

Pour la famille à l'esprit d'aventure.

- 2 portes latérales coulissantes • Moteur 3400 V6 de 3,4 L de 185 HP • Boîte automatique 4 vitesses • Système antiblocage aux 4 roues • Sacs gonflables côtés conducteur et passager de type latéraux et frontaux • Verrouillage des portes et rétroviseurs chauffants à commande électrique • Volant inclinable • Lecteur de disques compacts • Climatiseur

EN PLUS POUR L'EMPATEMENT ALLONGÉ :

- Glaces teintées foncées • Télédévrouillage des portes • Climatisation et chauffage avant/arrière avec commandes à l'avant et à l'arrière • Lève-glaces électriques

L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec vous suggère de lire ce qui suit.

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux Montana 2000 neuves en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du CRÉDIT. *Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent. Voir tableaux de mensualités, immatriculation, assurance et taxes en sus. **Taux de financement de 1,9 % à l'achat jusqu'à 48 mois. ***Taux de financement de 2,9 % à la location jusqu'à 36 mois. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. ****Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. *Taxes effectuées par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E.-U. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com



MONTANA. La passion de conduire.



Jazz-fusion Jusqu'au 3 décembre 1999, à l'achat ou à la location d'un véhicule GM* neuf, vous courez la chance de gagner: **1 DES 50 FORAITS DE 4 BILLETS*** pour la soirée «Édition spéciale Jour de l'An 2000» du Festival International de Jazz de Montréal au Palais des Congrès de Montréal, le 31 décembre 1999.

Résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Aucun achat requis. Règlement disponible chez les concessionnaires participants (*Pontiac, Buick, GMC, Chevrolet, Oldsmobile, Cadillac). **25 forfaits pour chacune des deux divisions Pontiac et Chevrolet.

CONSULTEZ-NOUS

AMEUBLEMENT DE BUREAU
LA CAPITALE INC.

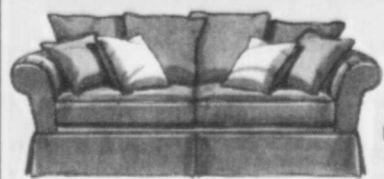
AVANT D'ACHETER

(418) 527-2593 1 800 463-1829

1100, Vincent-Massey, parc industriel St-Malo, Québec

Depuis 1945 à votre service

St-Hilaire
REMBOURSEMENT
ATELIER



- Service rapide
- Ouvrage garanti
- Remboursement et capitonnage de tous genres
- Vaste choix de tissus

• Résidentiel • Commercial • Industriel

1015, av. Notre-Dame, Charlesbourg

(boul. Laurentien, sortie rue Bernier)

849-9814

(Anciennement près de La Galerie du Meuble) Québec

Heures de bureau:

du lundi au vendredi (inclus) de 8h à 16h30

ACTES CRIMINELS Manning veut changer les règles pour ses députés

OTTAWA (PC) — Le chef du Parti réformiste, Preston Manning, croit que les politiciens reconnus coupables d'un crime devraient avoir droit à leur salaire et autres bénéfices jusqu'à ce que les procédures d'appel soient terminées, contredisant ainsi la position adoptée par un de ses députés plus tôt cette année.

M. Manning a déclaré hier que tous les partis devraient suivre l'exemple donné par les réformistes, qui ont banni Jack Ramsay de leur caucus à la suite de sa récente condamnation pour avoir tenté de violer une adolescente.

Le parti lui a également demandé de se tenir à l'écart du Parlement au moins jusqu'à ce que la Cour d'appel ait rendu sa décision.

« Tout cela doit être très clair, a expliqué le leader réformiste à l'extérieur des Communes. Ils devraient être (forcés de démissionner) lorsque toutes les procédures judiciaires ont été complétées. Cela doit être la règle pour les sénateurs et cela doit être la règle pour les députés. »

En mars, le critique réformiste du Sénat, Robert Anders, s'était prononcé en faveur de l'expulsion immédiate de deux sénateurs qui venaient d'être jugés coupables face à des accusations criminelles.

TENTATIVE DE VIOL

Mercredi, un jury a déclaré Ramsay coupable d'avoir tenté de violer une adolescente dans une réserve de la Saskatchewan, alors qu'il travaillait pour la GRC, en 1969. Sa sentence sera connue le 20 décembre prochain, mais il devra aussi entre-temps faire face à une autre accusation, sans rapport avec cette histoire.

Le député a déjà quitté le caucus réformiste mais a dit qu'il refusait de démissionner et d'abandonner son salaire de 66 900 \$, ses exemptions d'impôts de 22 000 \$ et son compte de dépenses de 12 000 \$ avant que toutes ses possibilités d'en appeler soient épuisées.

JONQUIÈRE

« Bonjour, je m'appelle Preston »

HULL (PC) — Preston Manning est allé apprendre le français au collège de Jonquière.

Un effort louable, certes, ont constaté les journalistes du *Droit*, lors d'une rencontre avec le chef du Parti réformiste.

Mais il semble bien que M. Manning devra travailler un peu plus fort avant de passer de la langue de Shakespeare à celle des Bleuets, du moins à la Chambre des communes.

Malgré tout, dit-on, le chef de l'opposition officielle a fait des progrès évidents en français depuis son arrivée à Ottawa alors que ses connaissances de l'autre langue officielle du Canada se limitaient à « oui », « non » et « un petit peu ».

Depuis plus d'un an, lui et sa femme, Sandra, quittent Stornoway une semaine par mois pour aller apprendre le français au collège de Jonquière. Le couple Manning est logé dans une famille d'accueil et il doit parler le français 24 heures par jour, sept jours par semaine.

« Ce n'est pas facile, admet M. Manning. Mais les gens qui nous accueillent et les enseignants sont très chaleureux et très patients. J'apprends beaucoup. Maintenant, je peux lire le français et je comprends ce que je lis. C'est le parler qui est... qui est... a little harder. »

GUIDE DES MÉTIERS



Lors de la présentation du guide, hier, de gauche à droite, M^{me} Diane DeCourcy, de la CSDM, François Cartier de la maison d'édition, M^{me} Diane Lemieux, ministre du Travail et de l'Emploi ainsi que André Caron, président de la FCSQ.

Nouveaux métiers pour une seconde chance

MONTRÉAL (PC) — Un autre guide des métiers vient d'être publié mais qui, pour la première fois, brosse un portrait de 143 métiers semi-spécialisés.

Qu'est-ce qu'un métier semi-spécialisé? Un aide-horticole, un assistant-céramiste, un conducteur de machines à sérigraphier, un manoeuvre de scène, un tisserand, bref des métiers souvent peu connus, avec une formation brève et très pratique de niveau secondaire, destinée aux jeunes qui veulent tâter rapidement du marché du travail.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le salaire peut être assez intéressant, dépassant parfois 30 000 \$, même s'il s'agit de métiers semi-spécialisés, avec une formation de niveau secondaire.

Par exemple, un manoeuvre à la production de papiers transformés peut toucher un salaire moyen de 33 592 \$; un préposé à la préparation du matériel usinable 33 805 \$, un opérateur d'équipement de contrôle en pâtisserie

31 615 \$, un préposé aux machineries agricoles 36 718 \$, un aide en enregistrement audio 31 579 \$. Ces revenus d'emploi proviennent du recensement de Statistique Canada de 1996 auprès des personnes oeuvrant à temps plein dans ce métier.

143 MÉTIERS

Le guide présente chacun des 143 métiers, le salaire qu'il peut offrir, les perspectives d'emploi, la proportion des gens qui y travaillent à temps plein et à temps partiel, les qualités nécessaires pour occuper ce métier, ainsi qu'une brève entrevue avec une personne qui l'exerce.

Ces métiers sont sanctionnés par une Attestation de formation professionnelle, un diplôme nouvellement offert par les commissions scolaires et qui prévoit une formation maximale de 900 heures sur une période d'un an, généralement. Cinquante des 72 commissions scolaires du Québec offrent des attestations sanctionnant ces métiers semi-spécialisés.

Louise Arbour reçoit le prix Louise Weiss

PARIS (PC) — La juge Louise Arbour, de la Cour suprême, vient de recevoir le prix Louise Weiss pour le travail qu'elle a accompli aux tribunaux pénaux créés pour juger les auteurs des atrocités commises au Rwanda et en ex-Yougoslavie.

Ce prix a été fondé en 1971 par la « grand-mère de l'Europe », Louise Weiss (1893-1983), députée européenne, journaliste, écrivain, reporter, pionnière du droit de vote pour les femmes, décédée en 1983. Il est remis chaque année à une institution ou une personnalité ayant contribué « à l'avancement de la paix, à l'amélioration des relations humaines et aux efforts en faveur de l'Europe ».

M^{me} Arbour est devenue en fin de semaine la cinquième femme, mais le premier juge, à être honorée de la sorte. Depuis sa création, le prix a notamment été remis à l'ancien chancelier allemand Helmut Schmidt, au

président égyptien Anouar el Sadate et au président tchèque Vaclav Havel. En recevant son prix, l'ancienne procureure du TPI a souligné que les horreurs commises ces dernières années en Afrique et dans les Balkans prenaient racine dans « deux grandes pathologies: celles du désir d'appartenance et de la mémoire collective ». Elle a appelé à résister à la manipulation des faits, au « subterfuge de la mémoire collective » et à « l'enracinement du mensonge à partir duquel sera fabriqué de toutes pièces un passé qui servira à justifier les pires excès de l'avenir ».

M^{me} Arbour pense que dans ce combat, les tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont joué leur rôle. Selon elles, ils ont été « à la fois les auteurs et les témoins d'un progrès plus considérable accompli dans les cinq dernières années que dans les 50 qui les ont précédées ».



La juge Arbour.

Un Noël inoubliable...

TOUT pour réaliser un Noël de rêve!

Ateliers de démonstrations les samedis et dimanches 13h et 15h

LES CENTRES JARDINS PARADIS

Service de décoration résidentielle et commercial
1100, boul. Saint-Joseph, Charlesbourg Ouest, (Québec) 626-4000

vacances air Transat Des vacances du millénaire abordables, ça existe encore!

Pour le plus gros Jour de l'An de l'histoire...
mettez votre plus beau costume!

Le surf fait des vagues. Nos prix aussi!
Profitez de belles économies! DÉPART DE QUÉBEC: DIMANCHE 26 DÉCEMBRE 1999

Occidental Flamenco Beach Resort Tout inclus • 4 1/2 ★
• Au coeur de Playa Dorada • Accès direct à la plage • Animation, sports et divertissements en soirée • Activités pour les enfants âgés de 4 à 12 ans
BONUS: SOUPER GALA DE LA VEILLE DU NOUVEL AN INCLUS!

Agence de voyages **SEARS**
LE MONDE EST À VOUS

Trois façons de réserver vos vacances!
Par téléphone: 1-800-799-6466
Sur internet: Plusieurs succursales à travers le Canada
En personne: www.sears.ca
Produits Points chauds exclusifs!
Réservez aujourd'hui. Voyagez. Payez plus tard.*
Points du Club Sears en double! *Détails en agence.

Tarif par personne en occupation double pour les nouvelles réservations faites entre le 29 nov et le 05 déc. Places limitées. Surcharge de carburant incluse. Prix sujet à changement sans préavis. Détenteurs d'un permis du Québec.

UN LIVRE QUI APPORTE BIEN-ÊTRE ET ENRICHISSEMENT!

Le livre « Rencontre avec l'humain » est un outil de réflexion. Il est disponible en librairie au prix de 15,00 \$.
Pour informations contactez la Fondation Giguère.
(418) 529-6551, (418) 651-8885

À qui l'offririez-vous?

- ma mère Louise
- mon père André
- mon meilleur ami Luc
- mon amour Sandra
- ma cousine Cathy
- ma tante Simone
- ma belle mère Sophie
- mon oncle Sam
- mon voisin Mario
- mon p'tit frère Guy
- ma soeur Nicole
- ma coiffeuse Suzie
- mon collègue Gilles
- mon patron Pierre
- ma grand-mère Léa
- mon copain Patrick

et qui d'autre...

ENTRÉE GRATUITE!

Rencontrez Udo Erasmus Ph.D., auteur du best-seller canadien "Fats that Heal Fats that Kill"

LES GRAS QUI SOIGNENT, LES GRAS QUI TUENT

Découvrez:

- Pourquoi les diètes sans gras ne fonctionnent pas
- Comment les gras, les huiles et le cholestérol agissent sur la santé humaine
- Comment prévenir et guérir le cancer, le SPM, l'asthme, les allergies, l'arthrite, etc.

Jeu, le 2 décembre 1999
Hôtel Plaza Québec, 3031, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec)
Salle Mozart-Chopin 19h

Pour plus d'information 1-888-436-6697

Voici iBook^{md}, le iMac^{md} prêt-à-partir!

Il dispose de tous les atouts: une vitesse à couper le souffle, un style séduisant, une installation vraiment simple. De plus, libérez-vous des câbles grâce au nouveau AirPort^{md} en option. Venez rencontrer les conseillers de Micro Logic, ils vous présenteront le nouveau portable d'Apple^{md} qui vous suivra partout, très vite. Achetez votre iBook^{md}, et recevez le t-shirt promotionnel, alors passez vite nous voir!

300 MHz
5,2 Mo SDRAM
3,2 Go disque rigide
Lecteur CD, lecteur et Ethernet intégrés
Écran couleur 12,1 po

Micro Logic
2876, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
(418) 654-0506

Revendeur agréé

Photos à titre indicatif seulement. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks. iBook, iMac, AirPort, Apple et le logo d'Apple sont des marques déposées d'Apple Computer Inc.



Découpez l'appareil dont le professeur
a vraiment besoin pour se téléporter
et ainsi passer à l'an 2000.



DPC 650 de Motorola^{MC}

Service cellulaire prépayé Solo^{MC}

149\$

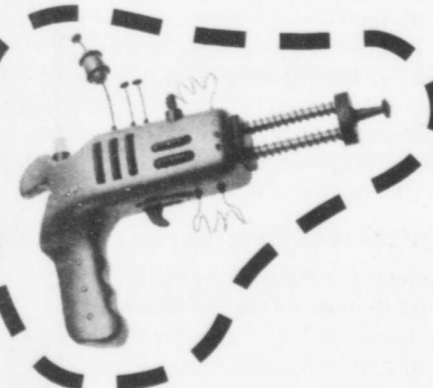
- Offrez en cadeau le téléphone du futur. Solo vous permet de parler à votre guise tout en contrôlant toujours vos dépenses. Il vous offre une telle liberté d'action que vous aurez l'impression de vous téléporter!
- Aucun contrat, aucune facture mensuelle, aucune vérification de crédit
 - 20 minutes de temps d'antenne compris
 - Ajoutez du temps d'antenne par téléphone, sur Internet ou en magasin

(Voir note 1)

Offre spéciale: À l'achat d'une trousse Solo avant le 31 décembre, profitez des soirées à 1¢ la minute!

Désintégrateur de particules XVB 9900

Rayons gamma de couleurs assorties. Idéal pour se téléporter sur Pluton. Pièces et main-d'œuvre non garanties. Retour sur Terre non plus. Et surtout, non disponible dans les magasins Espace Bell.



Week-end 0¢ avec le forfait Mobilité-Loisirs

- Appels locaux illimités le week-end*
 - 150 minutes comprises en semaine
 - Facturation à la seconde**
 - Services Conférence à trois, Appel en attente et Renvoi automatique compris
 - Téléphone Nokia^{MC} 6185: 99\$ avec remise postale de 50\$.
- Prix courant: 149\$.

(Voir note 2)

*Du vendredi 20 h au lundi 7 h.
**Avec téléphones SCP numérique seulement.

35\$
par mois

1 877 5ESPACE
www.bell.ca/noel

Espace Bell

Passez à l'an 2000. Magasinez chez Espace Bell.^{MC}

Note 1: 35¢ la minute (frais d'activation en sus). Tarif local de 1¢ la minute de 20 h à 7 h jusqu'au 1er mars 2000, si acheté au plus tard le 31 décembre 1999. Motorola est une marque de commerce de Motorola Inc. Solo est une marque de commerce de Nortel Networks Corporation. Note 2: Détails en magasin pour la remise postale de 50\$. Téléphone non compris. Taxes, frais d'interurbain en sus. Offert avec abonnement de 12 mois, sous réserve d'approbation de crédit. Les minutes non utilisées ne peuvent être reportées à un mois subséquent. Bell Mobilité est une marque de commerce de Bell Canada. Nokia est une marque de commerce de Nokia Corp.

QUÉBEC

Un groupe d'appui à la réforme des services en santé mentale

MONTRÉAL (PC) — Un an après avoir lancé son plan d'action sur la transformation des services en santé mentale, le ministère québécois de la Santé vient de former un groupe chargé d'appuyer cette transformation.

Le Plan d'action pour la transformation des services de santé mentale avait été dévoilé en décembre 1998 et avait relativement peu fait parler de lui. On avait surtout retenu la volonté du ministère de mettre davantage l'accent sur l'insertion dans la communauté, moins sur l'hospitalisation.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'était notamment donné comme objectif de renverser la tendance à l'hospitalisation en privilégiant le maintien ou la réinsertion dans la communauté, en soutenant toutefois les services communautaires et la communauté.

En 1994, 64 % des dépenses publiques étaient consacrées à l'hospitalisation et 36 % à la communauté. Le ministère visait 40 % pour l'hospitalisation et 60 % pour la communauté.

CHEMINEMENT

En 1997-98, « on avait cheminé », indiquait la ministre Pauline Marois, en conférence de presse hier à Montréal: 57 % des dépenses étaient consacrées à l'hospitalisation et 43 % à la communauté. La transformation des services devait s'échelonner jusqu'en 2002.

La ministre Marois, qui venait de rencontrer

des gens oeuvrant dans le domaine de la santé mentale, a cependant souligné que les disparités sont grandes entre les régions du Québec. La Montérégie, par exemple, est particulièrement dépourvue en services dans la communauté, tout comme la région de Laurentides-Lanaudière. À

Montréal et Québec, les grandes étapes du plan de transformation sont moins avancées et un effort important reste à faire.

Autre exemple: bon nombre des régions ont déjà atteint la norme visée quant au nombre de lits offerts en santé mentale, soit 0,4 lit pour chaque tranche de 1000 personnes. Il reste à terminer le processus dans les régions où se situent les grands hôpitaux psychiatriques.

Le groupe d'appui qui vient d'être formé aura donc pour mandat de faire le point sur l'état d'avancement des travaux et de suggérer des pistes qui ont réussi. Il vient soutenir le plan d'action, non en changeant l'orientation.

La ministre Marois n'a pas exclu que des ressources puissent être ajoutées, si besoin était.

Ce groupe d'appui de 17 membres sera présidé par M. Louis Blanchette, directeur général du CLSC La Source, de Québec.

Le groupe d'appui aura aussi pour mandat d'organiser les « rendez-vous régionaux » sur la santé mentale, qui déboucheront sur le « rendez-vous national » en mai 2000.

Le commando suggérera des pistes... où le projet ne progresse pas assez vite

MONTRÉAL

Résidus toxiques dans un parc

MONTRÉAL (PC) — Des centaines de kilos de résidus provenant des boues toxiques de l'usine d'assainissement des eaux de la CUM ont été répandus dans un parc de Montréal, en bordure d'une piste cyclable, en plein quartier résidentiel, et à quelques mètres seulement des berges de la rivière des Prairies.

Cette étonnante découverte a été signalée hier par le porte-parole de la Société pour vaincre la pollution (SVP), Daniel Greene, qui siège sur un comité de suivi de cette usine et qui affirme que la CUM ne maîtrise pas encore la technologie pour sécher et transformer ces boues gorgées de matiè-

res fécales et de produits toxiques en granules propres et inodores.

Ces granules, qui peuvent être utilisés comme engrais pour des arbustes, ont été répandus sur environ 250 mètres de longueur sur environ trois mètres de largeur, le long de la piste cyclable, à environ un kilomètre de l'usine d'assainissement des eaux. À quelles fins ? Et par qui ?

Hier, tant à la Ville de Montréal qu'à la Communauté urbaine, on ne s'expliquait pas la présence d'un tel matériau en un lieu aussi passant qu'un parc, près d'un milieu aussi sensible qu'un ruisseau (le ravin Gouin) ou une rivière.

**Confort
élégance et
qualité dans
la même
chaussure**

Pouliot vous offre des chaussures exclusives auxquelles vous pouvez faire confiance.

- Éléantes
- Choix de modèles (de marche ou habillés)
- Chaussures souples avec semelles de confort
- Peuvent contenir une orthèse plantaire
- Légères et de qualité supérieure

À l'intérieur des chaussures Pouliot, les orteils et les articulations ont plus de liberté de mouvement et sont plus confortables.

Découvrez la nouvelle façon de vous chausser



POULIOT

Là où chaussures et santé vont de pair
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy Tél.: (418) 652-0100

EFFET DE SERRE

Pas utile de hausser le prix de l'essence

Mieux vaut réduire la vitesse

OTTAWA (PC) — Un groupe de travail ayant pour mandat de trouver les meilleures façons de diminuer les émissions de gaz à effet de serre conclut qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter le prix de l'essence.

Au lieu de cela, le groupe suggère notamment dans son rapport, rendu public hier, de faire respecter les limites de vitesse sur les autoroutes, de promouvoir le covoiturage et d'exiger des automobilistes un coût plus élevé pour garer leur voiture dans les grandes villes.

RÉCHAUFFEMENT

Le rapport trace les moyens mis à la disposition du gouvernement fédéral pour réduire les émissions de gaz censées causer le réchauffement de la planète.

Ce rapport fera partie des documents à l'étude lors d'une rencontre, en mars prochain, des ministres (fédéraux et provinciaux) de l'Énergie et de l'Environnement.

Le groupe de travail compte 25 personnes, dont neuf issues du gouvernement et huit de l'industrie du transport.

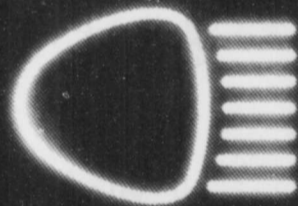
Le coprésident du groupe de travail, Ken Ogilvie, a expliqué pourquoi on avait renoncé à proposer une augmentation du prix de l'essence.

« Parce que nous avons des producteurs de pétrole qui auraient perdu des ventes. Leurs intérêts étaient en jeu, alors c'est évident qu'ils n'auraient pas accepté ça. Si vous augmentez les prix, ils vont tous dire qu'ils vont être perdants », a-t-il dit.

En 1997, les moyens de transport étaient responsables de 25 % du total des émissions de gaz à effet de serre.

Si on ne réussit pas à intervenir dans ce dossier, les émissions de gaz à effet de serre causées par des moyens de transport auront crû de 32 % de 1990 à 2010.

En vertu d'une entente signée à Kyoto en 1997, d'ici 2012, le Canada doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre à un niveau de 6 % inférieur à celui atteint en 1990.



**VOUS ÊTES
ALLUMÉ**

Le service de lubrification de qualité Toyota. Seulement 24,95 \$* tous les jours.

Étonné? Vous ne devriez pas. Ce n'est qu'un exemple parmi les nombreux services à bas prix que votre concessionnaire Toyota vous offre **tous les jours**. En prime, ils sont accompagnés de la tranquillité d'esprit que vous obtenez grâce aux techniciens Toyota qualifiés ainsi qu'aux pièces d'origine Toyota. Venez faire un tour et jetez un coup d'oeil à nos forfaits d'entretien offerts aux **prix avantageux de tous les jours**. Pour plus de détails, composez le 1 888 TOYOTA-8 ou consultez notre site Web au www.toyota.ca. Et ne soyez pas étonné si un sourire éclaire votre visage.



La marque de confiance.

Remplacement de l'huile et du filtre avec l'huile moteur et un filtre d'origine Toyota • Vérification du filtre à air • Lubrification des verrous, des loquets et des charnières • Inspection des feux / phares, du klaxon et des essuie-glace • Vérification du niveau des liquides de refroidissement, de freins et de lave-glace • Inspection des pneus et réglage de la pression, si nécessaire.



TOYOTA

* Taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Redevances écologiques et frais d'élimination des déchets en sus dans certains marchés.

PAM[®]
Ce n'est pas un nouveau nettoyeur tout usage...

* Paiement Automatique Mensuel

1784\$

686-3344
1 800 463-2362

PAR MOIS, TAXES INCLUSES
Livraison 7 jours par camion

LE SOLEIL

MONTREAL

Un réseau de maisons de change en cour Des millions blanchis

MONTREAL (PC) — Le procès d'un réseau de maisons de change de la région de Montréal, Transfert Express inc., et de ses deux dirigeants, accusés d'avoir blanchi des dizaines de millions de dollars, a commencé hier au palais de justice de Montréal.

Transfert Express avait son siège social rue Saint-Hubert, à Montréal. Incorporée en septembre 1995 pour s'occuper d'encaissement de chèques et de transferts de fonds, la compagnie était dirigée par Pierre Tremblay (47 ans) et administrée par Réjean Denis (62), tous deux de Montréal, mais très actifs en République Dominicaine.

Transfert Express avait un grand nombre de places d'affaires éparpillées dans la région sous les noms Inter-Chèques, Snowcom, Gestion S.M., Trans-America, etc.

Ces bureaux de change, se propose d'établir la Couronne au cours des deux prochains mois, avaient pour clientèle des petits commerçants soucieux d'éviter le fisc et bien des gens de l'industrie du vêtement qui paient leurs employés au noir. Ces clients apportaient des chèques à encaisser et on leur remettait de l'argent liquide.

ARGENT SALE

L'argent liquide, lui, était sale, selon la poursuite. Il provenait des ventes de cocaïne dans la région de Montréal par un réseau ami qui la transportait depuis le port de New York vers Montréal par voie terrestre.

Les chèques obtenus par les bureaux de change contre argent comptant étaient déposés, sans problème, dans le compte de Transfert Express à la Banque Nationale et ses propriétaires l'en retiraient en argent liquide. Puis des courriers transportaient ensuite l'argent, par valises de 100 000 \$ à 300 000 \$US, aux États-Unis et en République Dominicaine pour payer les importations de cocaïne.

En 1997, l'organisation éprouvait des difficultés à passer la frontière américaine avec l'argent et la drogue. Aussi, la police, qui les avait à l'œil et sous écoute, a-t-elle profité de l'occasion pour lui dépêcher un agent double du nom d'Eric Lemelin, qui a infiltré le groupe.

Selon Lemelin, qui témoignait hier, Réjean Denis lui a expliqué de long en large le fonctionnement de l'organisation.

La Couronne estime à 60 millions \$ le montant de l'argent ainsi blanchi entre septembre 1997 et le 2 septembre 1998, moment de l'arrestation du gang.

Tremblay interrogera lui-même ses victimes

CALGARY (PC) — Jean-Guy Tremblay a obtenu hier de la cour de pouvoir contre-interroger lui-même les deux femmes qui l'ont accusé d'agression.

Le juge Scott Brooker a répondu positivement à la demande de Tremblay de rappeler à la barre les deux plaignantes afin de les contre-interroger.

Tremblay avait déposé sa requête voilà une semaine après avoir congédié son avocate et décidé d'assurer lui-même sa défense.

Âgé de 35 ans, Tremblay fait face à neuf accusations portées par deux femmes de Calgary. L'une était au moment des faits sa compagne, la seconde, sa colocataire.

Tamara Monilaws a raconté avoir été agressée à plusieurs reprises par Tremblay et séquestrée pendant qu'elle vivait avec lui. Leur relation a pris fin en mars dernier.

Tamarah Hallson a elle aussi témoigné avoir été agressée et séquestrée par Tremblay après être devenue sa colocataire en septembre 1997.

Le juge Brooker a décidé que Tremblay pouvait interroger les deux femmes sur des sujets non abordés par son ex-avocate, Linda Goold.

Mais le juge de la Cour du banc de la reine a précisé que l'accusé ne pourrait revoir tous les éléments de leurs témoignages.

«Je vous avertis — je ne vous permets pas de refaire le contre-interrogatoire mené par votre avocate», a dit le juge Brooker, qui a fait valoir que les deux femmes avaient été longuement interrogées par Me Goold.

La police de Toronto intercepte un des criminels les plus recherchés en Amérique

TORONTO (PC) — Les policiers de Toronto ont mis la main au collet dimanche de l'un des criminels les plus recherchés en Amérique.

Michael Nembhard, 28 ans, de Toronto, a été arrêté après avoir été aperçu au Canada et dans plusieurs

États américains. Son portrait a même été diffusé à la populaire émission américaine *America's Most Wanted*.

DEUX MEURTRES

L'individu serait impliqué dans le meurtre de deux adolescents l'an der-

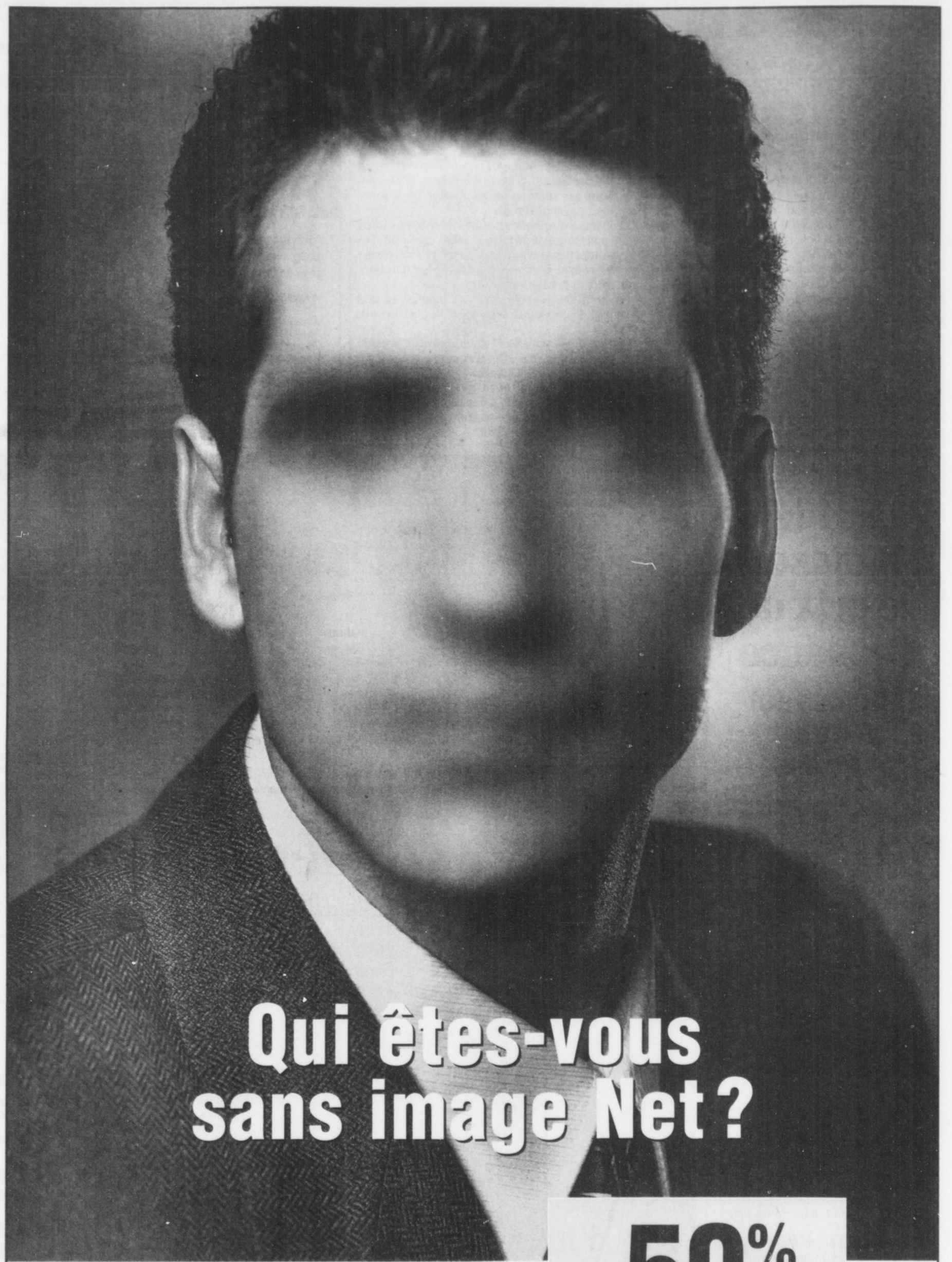
nier à Norfolk, en Virginie. Avant de commettre ce meurtre, l'homme s'était évadé d'une prison de l'État de New York où il purgeait une peine pour des crimes majeurs reliés au trafic de stupéfiants, selon la police.

Le service de police de Toronto a re-

çu dimanche un appel d'une personne se disant menacée.

FAUSSE IDENTITÉ

Les policiers ont alors arrêté l'individu et découvert qu'il utilisait une fausse identité.



Qui êtes-vous sans image Net ?

50% de rabais!

Faites-vous voir sur Internet en dotant votre entreprise d'un site Vidéotron.

Hébergez votre site chez Vidéotron et obtenez:

- 50% de rabais sur les services de création de site
- aucuns frais d'installation
- 1^{er} mois d'hébergement gratuit

Branchez-vous dès aujourd'hui au plus important réseau 100% fibre optique au Québec. Composez le

1 877 380-WEB6

www.affaires.videotron.com

Vidéotron
Réseau d'affaires

L a f i b r e d e s a f f a i r e s

Certaines conditions s'appliquent. Vidéotron Réseau d'affaires est une désignation de Vidéotron Télécom (1998) ltée. Cette offre prend fin le 17 décembre 1999.